INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

N° 218 Janvier 2021 - 150 DA

www.actuel-dz.com

DÉSENCLAVEMENT DES ZONES D'OMBRE
Le MPTTN et ATM Mobilis à pied d'œuvre

ENTREPRENARIAT FÉMININ
L'après-Covid-19 s'annonce décisif

MARCHÉ PÉTROLIER
Un rebond et des fragilités ?

L 21218 - 01 - A - 150 DA - DZ

LES GRANDS CHANTIERS 2021
Un défi et des obstacles

Mobilis vous souhaite une
Bonne Année
2021

موبيليس
mobilis
www.mobilis.dz

القرض الشعبي الجزائري
ⴰⵙⵎⴰⴷ ⴰⵖⵓⵔⴼⴰⵏ ⵏ ⵍⵓⵣⵣⴰⵢⵓⵔ
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE
FINANCE ISLAMIQUE
CONFORME AUX NORMES DE LA CHARIA ISLAMIQUE
Vos valeurs nous inspirent
sayara
aqar
tadjhiz
compte courant
compte chèque
CPA Bank
021 64 15 15
CPA Bank / cpa-bank.dz
Une Banque à votre écoute
L'ACTUEL 218 / Janvier 2021 - Anep n°

Édito

L'année de vérité

Le vœu le plus cher aux yeux des Algériens est que 2021 soit une année de changement progressif. Difficile d'imaginer qu'elle ne puisse pas être meilleure que 2020, année qui restera gravée à jamais dans nos mémoires à plus d'un titre. Tout d'abord sur le plan sanitaire, la première bonne nouvelle est l'annonce de la réception, au cours du premier trimestre 2021, entre 8 et 10 millions doses de vaccin anti-Covid, ce qui permettra de vacciner pas moins de 20% de la population.

Néanmoins, l'Algérie ne peut se permettre des ratages dans le lancement de la campagne de vaccination car les enjeux sont colossaux, à commencer par l'espoir de retrouver une vie sociale normale d'ici quelques mois. Aussi, la relance sur le plan socio-économique, par la création de milliers d'emplois et le redémarrage de divers projets en stand-by, est plus qu'attendue.

Une lueur d'espoir qui doit être considérée comme une piste de sortie de crise et non comme une assurance vie■

L. K.

SOMMAIRE n° 218 - Janvier 2021

EDITO

L'année de vérité

Le vœu le plus cher aux yeux des Algériens est que 2021 soit une année de changement progressif. Difficile d'imaginer qu'elle ne puisse pas être meilleure que 2020, année qui restera gravée à jamais dans nos mémoires à plus d'un titre▪

Chiffre du mois

8,7 milliards DA

La surfacturation traitée par les services des Douanes durant les neuf premiers mois de l'année écoulée représente un montant de 8,7 milliards DA▪

Phrase du mois

Brahim Boumzar, ministre de la Poste et des télécommunications :

« Nous allons augmenter le débit internet minimum (actuellement 2 mégas) pour arriver à un débit minimum de 4 à 8 mégas▪ »

8 Les grands chantiers 2021
Un défi et des obstacles ?

10 Algérie 2021
Place aux douze travaux d'Hercule

14 Comment sortir de la dépendance aux hydrocarbures ?
Le plan de bataille du gouvernement

16 Entreprises publiques en difficultés
Sauver les entreprises ou les postes d'emploi ?

18 Plan de sauvetage des entreprises publiques
Ouverture du capital

20 Phénomène de la surfacturation
La lutte sera longue

22 Entretien avec Bekkat Fawzi, fondateur de Global Cash Management :
« Notre concept innovant révolutionnera la vente à tempérament »

26 Equilibres budgétaires, investissement, monnaie nationale…
Des chantiers pour redresser la trajectoire

27 Crédits bancaires de soutien à l'économie
Chiffres et réalité !

28 Ouverture du capital des banques publiques
Entre optimisme et méfiance !

29 Marqué par une dévaluation et régression face à l'euro et au dollar
Le dinar tombe-t-il de Charybde en Scylla ?

30 Éradication du marché parallèle des devises
C'est peine perdue !

32 Comptabilité analytique
Ira-t-on vers l'obligation de sa tenue en Algérie ?

34 Marché pétrolier en 2021
Un rebond et des fragilités

35 Marché énergétique
2021 sera-t-elle l'année du rééquilibrage des prix ?

36 Exploitation minière
Est-ce la ruée vers l'or ?

38 Energies renouvelables
Des opportunités et un retard à rattraper

40 Politique industrielle
Au chevet de l'efficacité

42 Ali Harbi, consultant en stratégies de développement durable et gouvernance :
« Un changement de gouvernance des EPE est indispensable »

44 Industries manufacturières
Vers l'intensification des investissements

46 Sécurité industrielle
Quand la culture du risque fait défaut !

48 Secteur agricole
Forte résistance face à la crise sanitaire

50 Secteur des transports
Des pertes et des reconsidérations

52 Désenclavement des zones d'ombre à travers l'accès aux télécommunications
Le MPTTN et ATM Mobilis à pied d'œuvre

54 Digitalisation de l'administration
Y a-t-il une place pour la facture électronique en Algérie ?

58 Accord d'association Algérie-Union européenne
Qui est finalement perdant ?

60 Entreprenariat féminin
L'après-Covid-19 s'annonce décisif

62 Portrait de Yasmine Amhis
Une physicienne talentueuse

TOP

Un plan d'investissement de 40 milliards de dollars pour Sonatrach

L'entreprise nationale des hydrocarbures Sonatrach compte mettre en œuvre un plan d'investissement de 40 milliards de dollars sur cinq ans, dont 51% en dinars, notamment à travers la mise en production et la montée en cadence de plusieurs gisements■

FLOP

4.000 entreprises du BTP disparues

Plus de 4.000 entreprises activant dans le secteur du bâtiment (BTPH) ont mis la clé sous le paillasson en 2020, en raison de la situation économique du pays, aggravée par la crise sanitaire due à la Covid-19■

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.actuel-dz.com
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
RABAH ABDESSELAM
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Janvier 2021

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Éphémérides 2020

Apparition du coronavirus et découverte du vaccin

L'année 2020 *a été marquée par l'apparition de l'épidémie de coronavirus qui a touché tous les pays du monde, causant plus d'1,5 million de morts à travers le monde.*

Après plusieurs recherches, l'espoir revient avec la découverte de vaccins anti-Covid. A partir de la fin novembre, plusieurs laboratoires annoncent l'efficacité de leurs vaccins anti-Covid à 95%, comme Pfizer et BioNTech, le premier à être validé par l'OMS, la Russie avec son vaccin Spoutnik V, Moderna ainsi que des laboratoires chinois■

Décès d'Idir

Le chanteur Idir, qui fut l'un des principaux ambassadeurs de la chanson kabyle à travers le monde, est mort le ***2 mai 2020****, à l'âge de 70 ans*■

Quand un baril de pétrole coûtait moins cher qu'une bouteille d'eau !

Le 20 avril 2020*, le baril de pétrole coûtait moins cher qu'une bouteille d'eau. En effet, la valeur du baril de pétrole coté à New York WTI pour livraison en mai avait chuté au-dessous de zéro*■

Le président Tebboune atteint de Covid-19

*Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a été atteint de Covid-19, selon un communiqué rendu public par la présidence le mardi **3 novembre**. Il a été évacué en Allemagne une semaine auparavant, pour poursuivre son traitement*■

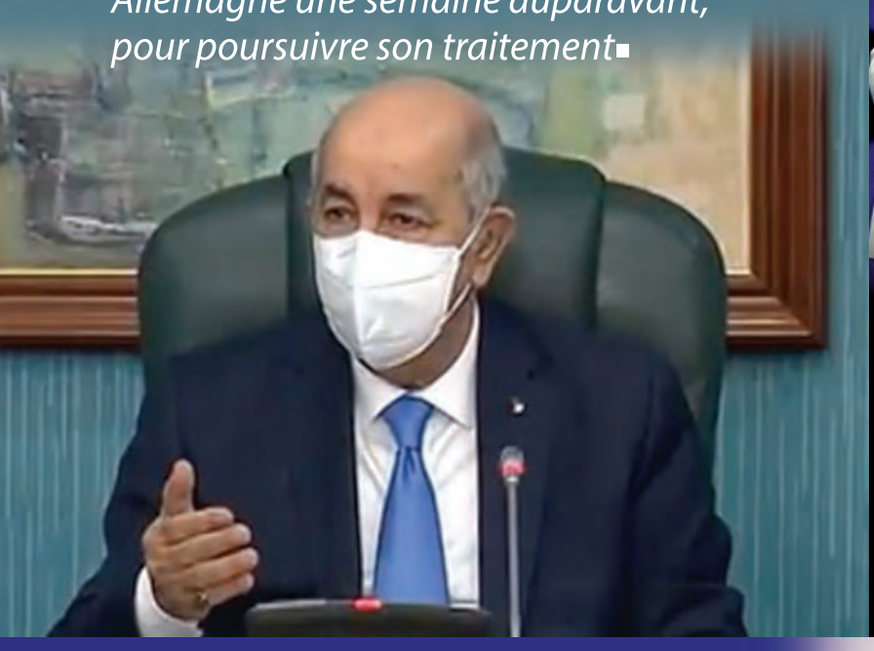

Election de Joe Biden

*Après quatre journées intenses de dépouillement et de multiples rebondissements, le candidat démocrate Joe Biden a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle américaine, le **7 novembre 2020***■

Brexit

*Onze mois après avoir juridiquement quitté l'Union européenne, le Royaume-Uni s'est également retiré de l'Union douanière et du Marché unique le **31 décembre 2020***■

Explosions à Beyrouth

*La capitale libanaise Beyrouth a été déclarée ville « sinistrée » après deux gigantesques explosions survenues dans le port, **le 4 août 2020**, faisant au moins 113 morts et plus de 4.000 blessés*■

Les grands chantiers 2021

Un défi et des obstacles ?

Challenge. Le chantier des réformes que le gouvernement s'est engagé à mener risque de prendre plus de temps que prévu. De ce fait, le décollage économique promis par le gouvernement Djerad ne sera possible que par l'accélération de la cadence de la modernisation de l'administration et de celle du secteur des finances.

Par Abdellah Bourim

L'Algérie entame l'année 2021 avec un programme de relance économique très ambitieux. Une relance nécessaire pour retrouver les équilibres financiers de l'Etat et corriger les lacunes qui persistent depuis bien des années, avant même l'avènement de la crise sanitaire. Pour cette année, les objectifs fixés sont la libération graduelle de l'économie nationale de sa dépendance aux hydrocarbures, la lutte contre la bureaucratie, la relance de l'économie nationale et la lutte contre les zones d'ombre.

Sur le plan économique, le gouvernement est appelé à concrétiser son programme d'actions et de poursuivre son plan de réformes pour atteindre les objectifs escomptés. Diversification de l'économie nationale, lutte contre la bureaucratie ainsi que l'accompagnement des opérateurs économiques pour tirer la croissance vers le haut afin de retrouver de nouvelles ressources financières pour mener à bien les différents programmes dedéveloppement.

Le défi n'est pas impossible à relever mais le chemin est semé d'embûches. Le retard enregistré dans le lancement des réformes annoncées l'année précédente risque de compromettre la concrétisation de son plan d'action. Le chantier des réformes que le gouvernement s'est engagé à mener risque de prendre plus de temps que prévu. De ce fait, le décollage économique promis par le gouvernement Djerad ne sera possible que par l'accélération de la cadence de la modernisation de l'administration et de celle du secteur des finances. En d'autres termes, le chantier est énorme pour le réaliser en l'espace d'une année.

Les réformes de l'administration publique et de celles du secteur des finances suffisent-elles, à elles seules, pour réussir le décollage promis ? La réponse est par la négation. En effet, l'un des chantiers les plus importants à entamer en cette période est celui de la lutte contre la bureaucratie qui est devenue avec le temps le principal frein de la machine du développement du pays. Une mission très difficile à réaliser dans une administration publique dont les pratiques anciennes sont toujours d'actualité.

Sur le volet social, le gouvernement s'est engagé dans une opération de lutte contre les zones d'ombre. Une opération qui nécessite des sommes importantes pour la réalisation des projets de développement et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

L'éradication des zones d'ombre n'est pas une chose si aisée car la procédure exige beaucoup de temps et l'engagement quotidien des hauts responsables de l'Etat pour veiller à sa réalisation. Lors de sa réunion avec le gouvernement au début du mois courant, Abdelmadjid Tebboune avait exprimé son mécontentement vis-à-vis du comportement adopté par les responsables au niveau local. Il ordonne, de ce fait, l'accélération de la réalisation des projets de développement et le rapprochement de l'administration de la population.

Enfin, pour l'exercice de cette année, le gouvernement aura du pain sur la planche. La question qui se pose : le gouvernement va-t-il réussir à concrétiser son plan ambitieux sur le terrain ? C'est la réponse de demain qu'attendent les citoyens qui aspirent à un meilleur avenir■

despina
metallic

MONO® ELECTRIC

www.monoelectric.com

5 Ans GARANTIE

Algérie 2021

Place aux douze travaux d'Hercule

Chantier. Après plus de 10 mois de convulsions politiques et socio-économiques, l'an 2020 a, enfin, plié bagages, laissant derrière lui un champ de ruines partout où la pandémie de coronavirus est passée. En Algérie comme ailleurs, le constat est plus ou moins le même : une économie sérieusement altérée par les stigmates de la crise sanitaire. Projection sur les principaux défis à relever par l'Algérie en 2021.

Rentré, fin décembre, sain et sauf d'un séjour médical en Allemagne, après avoir été contaminé par la Covid-19, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, aura la lourde charge de gérer les dossiers urgents accumulés sur son bureau, à commencer par celui de la campagne de vaccination contre le virus.

Très souvent, année difficile rime avec reprise difficile ! Mais l'Algérie, bien que relativement épargnée par l'épidémie en matière de bilan sanitaire général, sort fragilisée sur le plan socio-économique. Sorti essoufflé d'une année 2019 aux remous politiques portant les conséquences que l'on connaît, voici que le pays est de nouveau plongé dans l'incertitude des lendemains difficiles.

Santé :

La bataille de la vaccination : En effet, c'est le premier défi auquel le président Tebboune sera confronté. Après de longues tergiversations chez les responsables du secteur au sein du gouvernement, le chef de l'État a tranché en faveur du début de la campagne de vaccination en janvier 2021. Préalablement à cela, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait ordonné la création de deux Task Forces pour la gestion des aspects logistique et technique liés au vaccin. Fin décembre, le choix du gouvernement se porte, enfin, sur l'antidote russe Stputnik V, suite à des négociations fructueuses avec le partenaire historique de l'Algérie.

Mais pour l'heure, il s'agit d'abord d'assurer une première étape *« pilote »*, avec un lot de 500.000 doses de vaccin, qui devront être administrées aux patients durant le mois en cours. Le fait est que la campagne de vaccination s'annonce plus compliquée qu'il n'y paraît, car tous les spécialistes convergent vers la même conclusion : il s'agit d'un processus qui sera long, et malgré la mise en place d'une procédure accélérée d'enregistrement des vaccins anti-Covid, le passage à un rythme de vaccination à grande échelle n'est pas pour demain.

« Celle-ci prendra probablement des mois, et même pour les pays les plus avancés, cela fait trois mois qu'ils essayent de mettre en place leur stratégie de vaccination », a expliqué

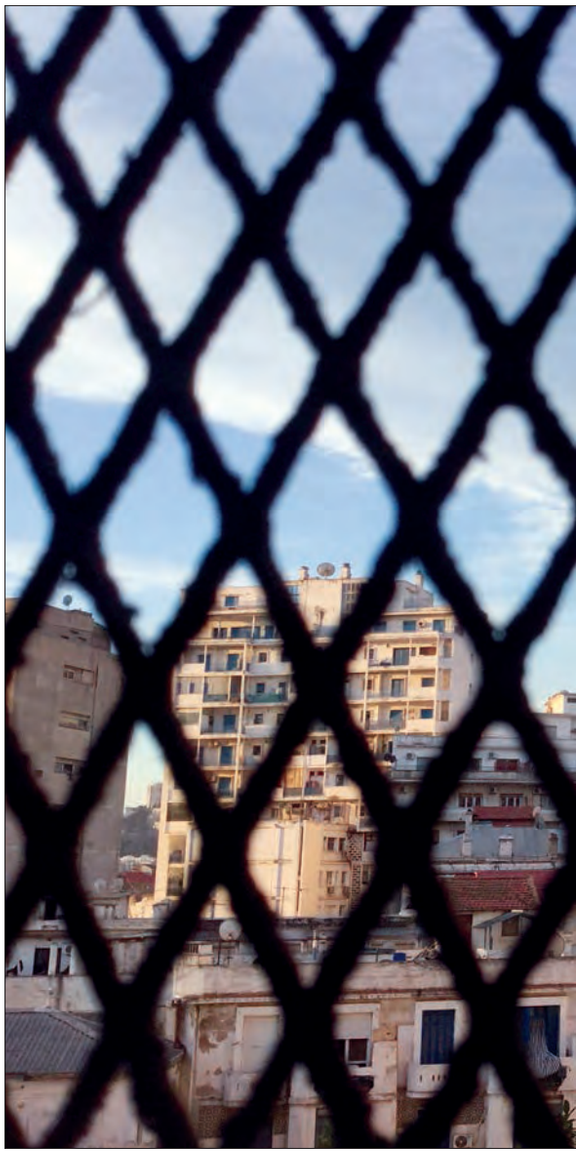

le président de l'Ordre national des médecins et membre du comité scientifique de suivi de la pandémie Covid-19, Dr Mohamed Bekkat Berkani.

La réforme hospitalière :

Mis à rude épreuve par la Covid-19, notre système de santé a montré ses limites. Cependant, et il faut bien l'admettre, grâce au dévouement de ses hommes et ses femmes, et au prix d'un lourd tribut payé de la vie de ses valeureux héros, l'hôpital algérien a vacillé mais n'a pas plié face à la pandémie. Tant bien que mal, les structures nationales de santé ont pu gérer le flux important de patients accueillis dans les services anti-Covid en 2020, parfois même de façon jugée *« borderline »*, au détriment d'autres services et pathologies, dont la prise en charge a été reléguée au second plan.

Or, au final, la pandémie a mis à nu toutes les failles de notre système de santé, à commencer par le manque de moyens techniques et humains. En 2021, il faudra, donc, songer à reconstruire l'hôpital public sur des bases plus solides, en tirant toutes les leçons qui s'imposent de cette expérience. Sur le plan de la capacité d'accueil des malades et de la modernisation des différentes structures de santé, le recours à la technologie et l'investissement dans l'élément humain, via la formation et la qualification du personnel médical assistant, est plus que nécessaire.

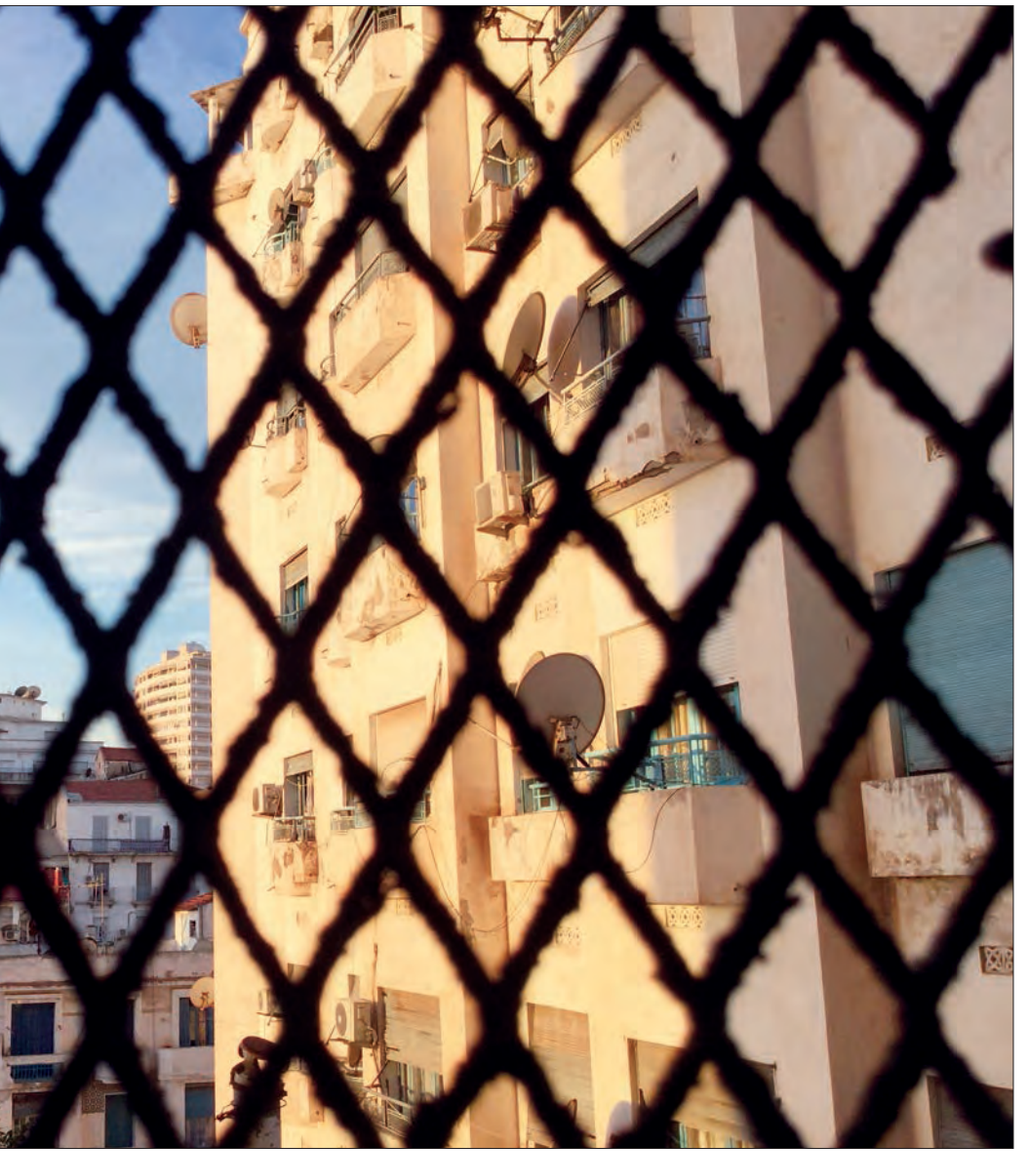

Selon le professeur en médecine Farid Chaoui, *« la réforme du système de santé, disons-le tout de suite, impose des décisions politiques courageuses, car elle remet en cause les intérêts des groupes de pression qui pèsent lourdement sur le fonctionnement actuel du système de santé en Algérie. De mon point de vue, notre pays a besoin d'une réforme structurelle pour remettre le système en marche au service de la santé de la population.»*

Economie :

La relance de la machine productive :

Le confinement sanitaire et les mesures barrières imposées par le gouvernement ont, certes, permis de contenir la propagation du virus, mais ils ont, en contrepartie, causé beaucoup de dommages collatéraux. L'arrêt quasi total de la machine économique du pays et le grippage des rouages des secteurs vitaux, tels que le BTPH, l'énergie, le transport, le tourisme ou encore l'industrie et le commerce, s'est soldé par une récession de l'économie nationale. Les conséquences de la pandémie ont surtout touché la population à revenu moyen ou faible, tiré le plus souvent du secteur informel.

Nonobstant le lancement d'un plan de relance qui se déroulera sur quatre ans, il est évident qu'il faudra dans un premier temps soutenir les milliers de PME et d'artisans, afin de favoriser la relance rapide de leurs activités. C'est le cas pour le BTPH et le tourisme, dont la progression a été stoppée nette par la crise, et sans un plan d'urgence

courageux, basé sur des mesures incitatives, beaucoup d'entre elles ne pourront pas renaître de leurs cendres.

Un constat auquel les grandes entreprises publiques, à l'image d'Air Algérie, Eniem ou encore Imetal, n'y échapperont pas. Mais pour celles-ci, des plans de restructuration viables, conjugués à d'éventuelles recapitalisations ou introductions boursières, sont la condition sine qua non de leur survie économique.

Indubitablement, la tâche s'annonce difficile pour les pouvoirs publics, qui ne pourront plus se contenter de mesures à effet homéopathique, telles que la baisse ou la limitation des importations, afin de préserver les réserves de change.

Car, hormis le secteur agricole qui a connu un réel essor, malgré sa dépendance de certains inputs, le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) algérien est intimement lié à la dépense publique, au niveau des cours des hydrocarbures, qui déterminent à la fois le taux d'emploi et les réserves de change, explique le Dr Abderrahmane Mebtoul.

Sur le plan macroéconomique, et selon un rapport du FMI publié avril 2020, le PIB algérien devrait repartir à la hausse, à 6,2% en 2021, taux calculé en référence à 2020 (taux de croissance négatif) donnant globalement, à taux constant, un taux de croissance entre 1% et 2% en termes réels. La sphère informelle contrôle, selon la Banque d'Algérie, plus de 33% de la masse monétaire en circulation et le taux d'intégration des entreprises publiques et privées ne dépassant pas les 15%, avec une dépendance accrue aux importations des matières premières et des intrants.

Notons, enfin, que la Loi de finances 2021 table sur une baisse des réserves de change à environ 46 milliards de dollars et un prix de référence du baril de pétrole fixé à 40 dollars. Le document introduit une série de mesures législatives et fiscales visant la rationalisation des ressources budgétaires, l'élargissement de l'assiette fiscale, ainsi que l'amélioration du climat d'investissement et l'encouragement des exportations.

Emploi : Les chiffres du chômage s'affolent en ce début d'année et menacent de plonger la population algérienne dans un mouvement de paupérisation en spirale. La pandémie a entraîné la perte d'au moins 500.000 emplois sur le marché du travail algérien, selon Mohamed Cherif Belmihoub, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Prospective. En effet, le taux de chômage global dépasse les 14% au 3e trimestre 2020 et va au-delà de 20% chez les diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

D'autre part, le spectre des poches vides en 2021 hante, désormais, les ménages algériens. Il peut s'avérer fatal pour la consommation, qui a reculé en 2020 sous les assauts répétés de l'inflation et de la dépréciation monétaire.

Cependant, ce phénomène revêt un caractère *« globalisé »* et n'est pas propre à l'Algérie. Selon un récent rapport publié par l'Organisation internationale du travail (OIT), *« la crise qui frappe simultanément l'économie et le marché du travail en raison de la Covid-19 a touché les ménages vulnérables, menaçant ainsi d'aggraver les inégalités et de pousser de nombreuses familles dans la pauvreté ». « Il est susceptible de protéger les travailleurs contre une baisse en spirale de leurs revenus à des niveaux beaucoup trop faibles, de freiner un accroissement encore plus fort de la pauvreté et des inégalités et de contribuer à la stabilité économique et à la relance »*, ajoute la même source.

Budget : Véritable casse-tête chinois, le budget de l'Algérie en 2021 a été élaboré sous le signe des vaches maigres, car une bonne partie des recettes dépend, d'une part, des revenus des hydrocarbures, en baisse en 2020, et, d'autre part, de l'activité économique qui, quant à elle, a été impactée par la récession, doublée des dépenses consenties l'année passée en faveur de la lutte contre l'épidémie, dans le cadre la LFC 2020. La Loi de finances 2021 prévoit une croissance du Produit intérieur brut (PIB) de 4%, une croissance hors hydrocarbures de 2,4% et un taux d'inflation de 4,5%. Les revenus des exportations pétrolières devraient augmenter à 23,21 milliards de dollars (USD) en 2021 sur la base d'un prix référentiel du baril de pétrole de 40 dollars.

Pour ce qui est du cadrage macroéconomique, la LF2021 prévoit, par contre, une baisse de la valeur des marchandises importées dans le cadre de la rationalisation continue des importations, de 14,4%, pour atteindre 28,21 milliards USD. S'agissant des dépenses budgétaires totales prévues, elles passent à 8.113,3 milliards de dinars en 2021 (+10%). Le budget de fonctionnement prévu est de 5.314,5 milliards DA (+11,8%), alors que les dépenses d'équipements s'élèveront à 2.798,5 milliards DA (+ 6,8%). Les transferts sociaux du budget de l'Etat pour 2021 s'élèvent, quant à eux, à 1.929,35 milliards DA, soit une hausse de 81,58 milliards DA par rapport à 2020. Le déficit budgétaire prévu pour l'année 2021 devra augmenter à 13,57% du PIB, contre 10,4% au titre de la LFC 2020.

En parallèle à ces paramètres, retentissent, en ce début d'année, les cloches du Fonds monétaire international (FMI), appelant au recours à l'endettement extérieur, mais également celles du financement non conventionnel du budget via la planche à billets. Deux options écartées d'emblée par le président, Abdelmadjid Tebboune, qui invoque l'impératif de la sauvegarde de la *« souveraineté nationale »* sur des questions de politique étrangère.

La consommation des ménages : Élément crucial pour le redémarrage de la roue de l'économie, il y aura beaucoup à faire en 2021 pour redonner à la population de quoi consommer, du fait de l'érosion du pouvoir d'achat des ménages, malmené par un double effet : dévaluation monétaire et inflation. *« L'évolution de la croissance économique va impacter de manière très importante l'emploi et les salaires, et donc l'impôt sur le revenu. Elle va aussi impacter la consommation et donc la TVA. L'impôt sur les bénéfices d'une année est souvent lié aux bénéfices de l'année précédente »*, explique, à ce titre, le professeur Nour Meddahi.

En effet, la consommation est le principal moteur de l'activité commerciale est marchande et repose, généralement, sur le pouvoir d'achat des classes moyennes. Celui-ci dépend étroitement de l'emploi. L'équation est simple : plus les revenus des ménages baissent plus le niveau de consommation recule, de facto.

Selon les économistes, le soutien à la consommation peut passer par deux canaux : d'abord, le soutien aux revenus, particulièrement en faveur des ménages les plus modestes, ou bien l'incitation à consommation plutôt que l'épargne.

Social :

Les zones d'ombre : S'occuper de l'Algérie profonde ! Ce sera probablement le cheval de bataille du président Tebboune en 2021, lui qui a fait de ce thème *« une priorité absolue »*, ce qui a déjà valu leur bon de sortie à quelques walis peu assidus. Et pour cause, dès son retour au bercail, suite à son séjour médical en Allemagne, le chef de l'État a exprimé son mécontentement quant à la gestion de ces dossiers.

Mais en 2020, le coronavirus a retardé la mise en œuvre de la feuille gouvernementale et a entravé la réalisation des quelques projets entamés dans les 13.587 zones d'ombre recensées au niveau national, et abritant environ 8 millions de personnes.

Pour rappel, un total de 5.991 projets socio-économiques dédiés à ces régions enclavées et défavorisées ont été achevés pour un montant de 63 milliards de dinars, selon les déclarations du conseiller près du président de la République, chargé des zones d'ombre, Brahim Merad. Pas moins de 184 milliards seront alloués à la réalisation de 12.489 projets.

La numérisation : Un refrain sans cesse entonné par les différents responsables, qui sont passés à la tête de ce portefeuille ministérielle ou de la tutelle dont il dépendait, durant les dernières années. Pour autant, il n'y a pas eu grand-chose de réalisé, mis à part les centaines de rapports et de colloques. Mais là aussi, l'enjeu est de taille, car il s'agit de la modernisation de tout un pan de l'administration et de l'économie algériennes, qui n'en peuvent plus d'être sacrifiées sur l'autel de la bureaucratie.

Désormais dotée d'un département ministériel, l'Algérie doit impérativement passer un cap en matière de numérisation en 2021, car il s'agit d'un dossier frappé au coin du bon sens, et qui revêt un caractère urgent. Des secteurs névralgiques, tels que les impôts, les Douanes, les PME, la gestion électronique des documents ou encore la justice, seront scrutés et devront impérativement faire l'objet d'un saut qualitatif en matière de numérisation.

La lutte contre l'immigration clandestine : Il s'agit sans doute d'une des *« taches noires »* de l'année 2020. La *« Harga »*, empreinte du désespoir de la jeunesse algérienne, a, en effet, repris de plus belle, emportant au gré des saisons des milliers de citoyens au péril de leur vie, sur des terres où l'herbe serait plus verte et plus grasse. Du moins, c'est ce que raconte la légende des embarcations de fortune qui auront conduit près de 8.200 candidats à une traversée illégale en Méditerranée, vers les côtes espagnoles et italiennes, principalement, selon un bilan rendu public, le 2 janvier dernier, par le ministère de la Défense nationale (MDN).

L'Espagne et l'Italie ont connu, l'année dernière, une ruée de migrants clandestins algériens. Selon les autorités espagnoles, jusqu'à novembre dernier, 10.930 harraga algériens sont arrivés sur le sol espagnol, un chiffre qui a quasiment triplé par rapport à 2019 où il était estimé à 3.559.

De son côté, le ministère italien de l'Intérieur a fait savoir récemment qu'entre le 1er janvier et le 24 décembre 2020, 1.458 harraga algériens ont rejoint l'Italie■

K. B.

Comment sortir de la dépendance aux hydrocarbures ?

Le plan de bataille du gouvernement

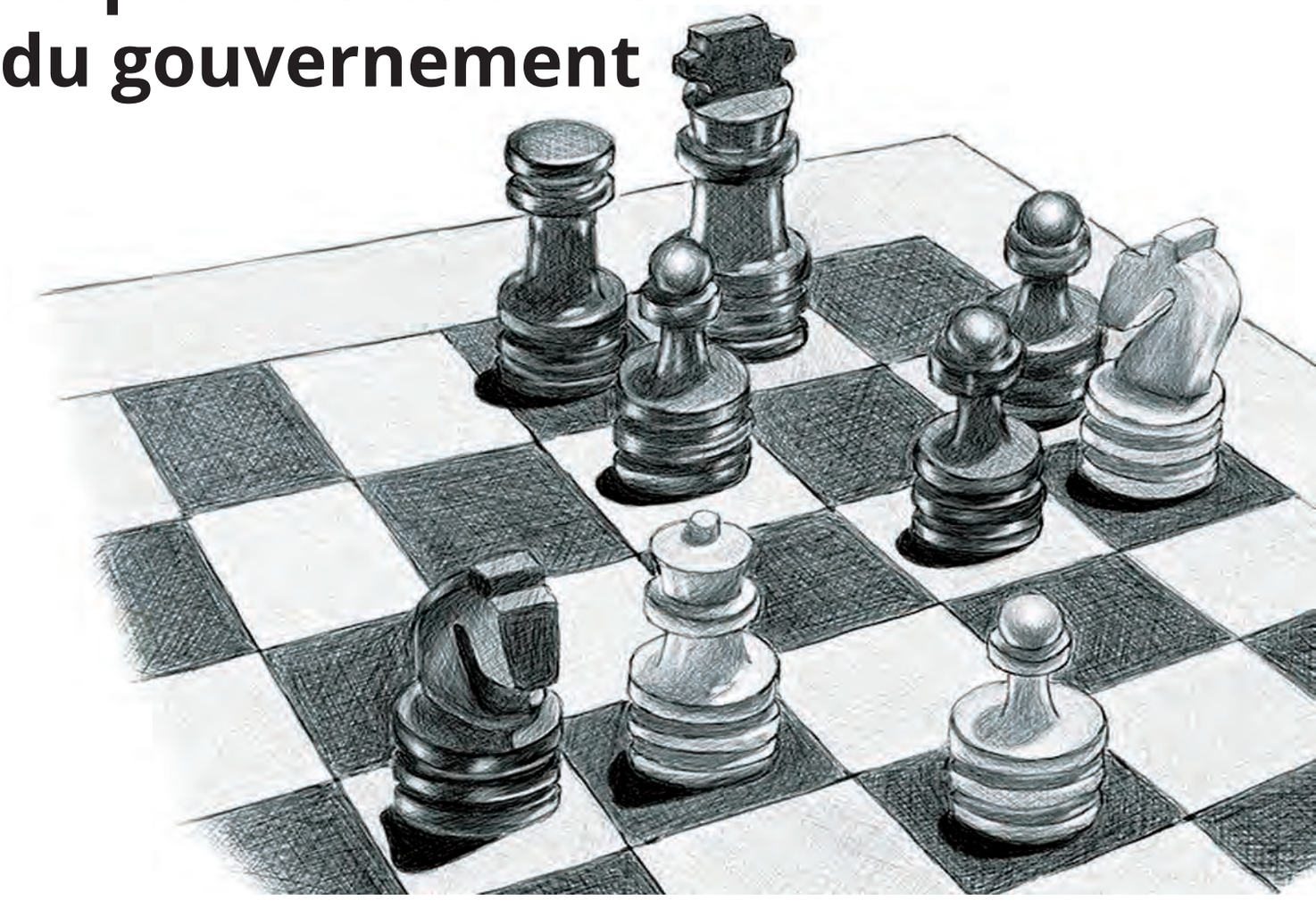

Détermination. Nonobstant les contraintes majeures de cette conjoncture que traverse le pays sur le double plan économique et financier, il n'en demeure pas moins que le gouvernement a fait preuve d'anticipation, en engageant des réflexions à même de faire face à cette tribulation qui ne fait que durer au fil des années.

Par Ahmed Abdessemed

De l'avis de certains économistes, il est fort probable que l'année 2020 n'apportera pas de bouleversements dans les indicateurs macro-économiques du pays, pour la simple raison que les stigmates de la crise sanitaire vont continuer à annihiler plus ou moins les efforts du gouvernement visant à relancer la machine économique. Cependant, le gouvernement est déterminé à renverser la vapeur en optant pour un plan de bataille tous azimuts, entre autres, dynamiser le secteur des exportations, notamment hors hydrocarbures. Le principal objectif étant un affranchissement progressif du joug de la manne pétrolière.

Dépasser la rhétorique politique

Nonobstant les contraintes majeures de cette conjoncture que traverse le pays sur le double plan économique et financier, il n'en demeure pas moins que le gouvernement a fait preuve d'anticipation, en engageant des réflexions à même de faire face à cette tribulation qui ne fait que durer au fil des années. Il faut savoir que la Loi de finances 2021 a été *« concoctée »* dans le but de contenir les effets négatifs de la récession économique. Pour ce faire, les mesures prises dans ce sens vont permettre une reprise progressive de l'activité économique de manière à compenser les pertes subies en 2020 et à réduire les déséquilibres internes et externes, d'après le ministre des Finances.

Pratiquement, le ministère délégué chargé de la Prospective vient d'élaborer son premier rapport sur la relance économique qui retrace les objectifs et la feuille de route du plan de relance économique (2020-2024) pour libérer le pays de la dépendance économique presque totale aux hydrocarbures. Cela dit, le premier objectif recherché dans la mise en œuvre de ce plan de travail demeure la réduction des importations de 10 milliards de dollars USD dès 2020 et la réalisation d'au moins 5 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures en 2021.

Le patronat veut relever le défi de l'export

Récemment, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a pris l'initiative d'inviter les représentants des confédérations patronales dans le cadre d'une démarche qualifiée par les observateurs de signal fort venant de la part du chef de l'Etat. Au sortir de leur conclave avec Tebboune, certains responsables d'associations patronales ont exprimé leur entière disponibilité et se disent prêts à relever le défi en faisant de l'Algérie un pays exportateur d'un bon nombre de produits, notamment envers l'Afrique. Pour le président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa), Abdelwahab Ziani, l'exportation par les entreprises algériennes a été largement évoquée avec le président de la République. Car si l'on veut diversifier nos exportations, le made in Algeria doit être présent, du moins sur tout le continent africain.

Selon Ziani, d'autres sujets en rapport avec les banques et surtout l'administration et les problèmes que les entreprises rencontrent au niveau de ces dernières ont également été discutés. Pour sa part, la présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saïda Neghza, a estimé que cette première initiative du président de la République a *« permis à tous les présidents des confédérations d'exposer leurs problèmes, notamment ceux en lien avec la bureaucratie, les lourdeurs administratives et la réforme bancaire qui tarde à venir »*.

S'exprimant à son tour, Sami Agli, président de la Confédération du patronat algérien citoyen (CAPC), a qualifié la rencontre à la fois de symbolique et d'historique durant laquelle *« un échange franc avec le président a eu lieu autour des questions économiques et du monde de l'entreprise »*. Selon lui, les orientations de Tebboune étaient *« claires et nous avons ressenti un engagement chez lui pour la réussite de son plan de relance économique »*. Par ailleurs, au cours de l'audience, le Président Tebboune a instruit le secteur bancaire de jouer un rôle plus efficace dans le soutien de la production nationale et de faciliter la tâche aux investisseurs nationaux, éradiquer toutes les formes de bureaucratie et les lentes procédures qui entravent l'économie nationale, accélérer la numérisation, notamment du secteur de la Finance, et en particulier les Domaines, les impôts, les Douanes afin de parvenir à la transparence de toutes les transactions.

Concernant le foncier, le président de la République a donné des instructions pour la prise de toutes les mesures indispensables, aux niveaux central et local, afin de faciliter l'accès au foncier nécessaire à la domiciliation des investissements et la création de nouveaux postes d'emploi, à travers l'ensemble du territoire national.

En conclusion, le président Tebboune a réitéré que l'avenir de l'économie nationale réside dans le développement d'une industrie concurrentielle, une agriculture diversifiée et un secteur tertiaire développé, en tant qu'alternative réelle et durable pour sortir de la dépendance excessive aux hydrocarbures■

Entreprises publiques en difficultés

Sauver les entreprises ou les postes d'emploi

Relance. En cette période de relance économique, le débat sur la situation des entreprises publiques en difficultés financières revient au-devant de la scène pour pointer du doigt la problématique des subventions de l'Etat et la nécessité d'une relance économique pour faire face à la récession.

La crise engendrée par le gel des projets en 2019 avec l'avènement du Hirak, aggravée par la crise sanitaire de la Covid-19 en 2020, a replongé les entreprises publiques dans un état critique, difficile à surmonter. Les plus touchées sont celles activant dans le secteur manufacturier qui connaissent depuis plusieurs décennies des périodes de récession, et sans l'intervention de l'Etat, les marques nationales feraient déjà partie du patrimoine matériel, en raison de la difficulté de ces entreprises à s'imposer sur le marché, comme l'indique l'apport de ces dernières au PIB qui a reculé de 25%.

Désormais, les subventions et les aides de l'Etat octroyées aux entreprises publiques dans leurs différentes formes : octroi de crédits bancaires à taux bonifié, transformation des créances des entreprises publiques en donation du Trésor public, bénéfice d'un régime préférentiel d'exonérations douanières et d'autres avantages fiscaux, ont démontré leur inefficacité dans la redynamisation de l'activité économique. Pire encore, elles ont aggravé davantage le déficit du Trésor public. La question qui se pose aujourd'hui tourne autour de l'efficacité des entreprises publiques et la problématique de sauvetage. Faut-il, aujourd'hui, sauver l'entreprise ou les emplois ? Une question philosophique qui demeure sans réponse, en raison des divergences de points de vue et des stratégies adoptées par les gouvernements successifs depuis l'indépendance du pays. En effet, loin des partisans de la privatisation et les résultats médiocres enregistrés lors du lancement de cette campagne durant les années 2000, économistes et spécialistes s'accordent à dire que l'intervention de l'Etat dans la gestion de ces entreprises est à l'origine de ce malaise que connaissent ces dernières.

Sauve qui peut !

Le modèle de l'assistanat financier adopté par l'Etat depuis l'indépendance du pays pour préserver la paix sociale a non seulement démontré son inefficacité, mais il est aussi à l'origine de pertes colossales pour le Trésor public. Des questions se posent : l'entreprise publique peut-elle devenir encore efficace ? L'entreprise publique peut-elle être le fer de lance du changement économique et social ? En effet, si certains économiques estiment que la solution est dans la privatisation des EPE, d'autres sont convaincus que les entreprises publiques peuvent sortir de cette situation sans passer par la case *« privé »*. Pour cela, ils suggèrent une meilleure réorganisation des entreprises publiques et insistent sur l'application de la principale règle de l'économie liée à la production et la productivité.

Pour remédier à la situation et impliquer les entreprises publiques dans le programme de développement et de la relance économique, il est nécessaire de chercher des solutions beaucoup plus efficaces. Le potentiel existe et les compétences aussi. Il s'agit d'adopter un nouveau système de management des entreprises en question pour les adapter à la nouvelle donne du marché et ce, afin de leur permettre d'assumer complètement leur rôle d'acteurs économiques.

Enfin, la situation que traverse aujourd'hui le pays nécessite la prise de décisions courageuses permettant de refonder le système économique national. Le marché est pour les entreprises compétitives, et le maintien des aides de l'Etat à ces entreprises risque d'aggraver la situation économique du pays■

B. A.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad-Rais Alger**
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84
info@caat.dz **www.caat.dz**

Plan de sauvetage des entreprises publiques

Ouverture du capital

Par ailleurs, il se trouve que les entreprises ont toutes eu du mal à trouver la bonne combinaison pour la gestion de cette crise, du fait du confinement et de l'obligation de mise en congé qui est intervenue depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août, qui a complètement mis à terre les ventes et la réalisation des chiffres d'affaires qui sont leurs poumons. Cette donne est à ajouter, pour les entreprises publiques, au fait que celles-ci aient été contraintes à assurer les revenus des salariés, que ce soit avec des mises en congés forcés, ou en assurant la continuité du versement des salaires, sans contrepartie en travail.

Une situation qui a créé un grand malaise au niveau des finances de ces entreprises qui, ajouté aux autres crises perpétuelles liées à des revendications sociales et de mauvaise gestion, menacent ces entreprises de faillite et de fermeture, particulièrement si l'on compose avec le fait que l'Etat n'est plus en mesure d'accorder de subventions sous forme de rachats de dettes ou de recapitalisations ; soit des augmentations de capitaux coûteuses et sans valeur ajoutée.

Une pratique qui non seulement a puisé à outrance les fonds du Trésor national, mais a renforcé les pratiques de non-gestion liées à une crise managériale au niveau de ces entreprises.

D'ailleurs, beaucoup de déclarations d'actuels responsables relèvent d'une parfaite méconnaissance des règles de la bonne gouvernance et de bonne gestion.

Les entreprises déficitaires dos au mur

L'action qui est en train d'enfoncer le clou et d'aggraver la situation est celle de l'Etat qui se situe dans la position du surprotecteur. En pensant protéger les entreprises de la faillite, il renfloue les caisses de ces entreprises en vidant celle du Trésor public pour renforcer les mauvais réflexes et pratiques des teneurs des décisions à leur niveau.

Les entreprises concernées, croulant sous de lourds endettements, remettant sérieusement leurs capacités de remboursement et leur solvabilité, sont boudées par des banques qui leur réclament déjà des dus antérieurs qu'ils leur ont consentis pour le financement de leur exploitation.

Si cet état de fait devait durer dans le temps, et dans le cas où l'Etat n'intervient pas pour une énième opération de sauvetage, le risque de fermeture des entreprises qui n'ont pas pu sortir de l'engrenage du déficit qui devient structurel dans leur cas est plus que présent. A cet effet, l'urgence est signalée quant à l'adoption d'une solution qui soit, à la fois, à caractère économique en matière d'efficacité et d'efficience, et à valeur ajoutée en matière de rentabilité financière et économique.

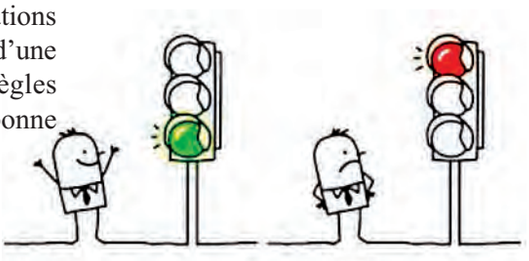

Urgence. La conjoncture difficile que traverse toute l'économie du pays actuellement, caractérisée par la baisse drastique de la manne financière et de la priorisation de ce qui reste comme ressource pour la gestion de la crise sanitaire, fait que l'ensemble des secteurs de l'économie sont en difficulté pour subsister avec la ressource actuelle.

Par A. A. BENALIA

Cela permettra au moins d'éviter la mise à la porte de dizaines de milliers d'employés qui ne semblent pas encore réaliser la nécessaire restructuration d'un secteur public qui a été jusqu'ici à caractère social en priorité, pour trouver, enfin, la voie vers un langage plus versé dans l'économie et la bonne gestion.

L'ouverture du capital comme solution

Si une solution peut réaliser le double objectif du refinancement des réformes et celle de la pression vers un changement radical vers la voie économique, c'est bien celle du financement par la Bourse. Un financement qui augmenterait le contrôle des sociétés pour orienter leurs politiques dans le sens de la recherche de l'intérêt économique, soit une ouverture du capital par voie de la bourse.

Si la Bourse d'Alger est actuellement en complète léthargie, du fait de la rareté des entreprises qui y ont recours pour le financement de leurs activités, l'introduction forcée en Bourse des sociétés qui sont en difficulté pourrait participer à la relance de cette voie de financement. Le fait est que depuis sa création, rares sont les entreprises privées qui s'y sont risquées, mais ce sont en quasi totalité des entreprises publiques dont les titres de participation sont en spéculation, sauf pour un opérateur.

D'ailleurs, il semble que ce soit, actuellement, le cap que le gouvernement s'est engagé à prendre, en décidant de l'ouverture partielle des capitaux de certaines entreprises publiques, mais seulement celles qui sont en difficulté financière, et cela tout prochainement. Cette affirmation a été faite par le ministre de l'Industrie, pour qui la volonté de l'État de privatiser certaines de ces entreprises est à l'ordre du jour. Il s'agit, plus précisément, d'une ouverture du capital à travers la Bourse d'Alger, mais qui concernera uniquement les entreprises publiques nécessitant une recapitalisation cyclique, selon ses dires.

Dans ce sillage, la Bourse fait l'unanimité au sein du gouvernement comme nouveau levier financier pour le refinancement d'un secteur industriel qui n'arrive pas toujours à sortir des difficultés dues aux politiques. Si cette solution semble la plus privilégiée, du fait qu'elle préserve les fonds du Trésor public et qu'elle fait participer des financeurs externes, comme l'est l'intention apparente du gouvernement, elle permet, par ailleurs, un transfert de la propriété de ces entreprises.

En effet, cette solution a une visée de privatisation puisque l'ouverture des capitaux programmée vise le grand public afin de réaliser un double objectif :

- Le premier est celui de préserver les ressources financières de l'Etat, tel que cité plus haut ;
- Le deuxième est celui de capter les ressources financières hors du circuit classique des banques et autres institutions financières.

Au-delà des modalités et du taux de l'ouverture des capitaux qui sera adopté, la privatisation par voie boursière sera certainement faite à la suite de la clarification de la situation des comptes des entreprises à privatiser. Cette option passera certainement par des assainissements des comptes afin de définir les véritables valeurs comptables des actifs nets, ce qui permettra l'évaluation de chacune d'elles avant la définition des valeurs des actions à émettre pour l'ouverture des capitaux.

La crise qui a secoué l'entreprise historique Eniem, considérée comme un fleuron de l'industrie, et qui a défrayé la chronique nationale, semble être la première entreprise sur la liste du ministère de l'Industrie qui passera par ce traitement. Si cette opération réussit pour l'Eniem, le succès devra entraîner d'autres pour les entreprises de ce secteur.

Cela aura un impact positif sur plus d'un plan. Premièrement, celui des entreprises en elles-mêmes, qui auront de quoi financer leurs objectifs stratégiques à travers leurs différents programmes d'investissement et d'exploitation. Le deuxième plan est celui du mental de l'investissement en Algérie qui devrait, à l'issue d'une réussite plus que probable de l'opération de passage par la Bourse, changer en faveur d'une relance de l'activité financière dans le pays, via cette institution qui a longtemps souffert d'une inertie calcifiée.

Le troisième plan est celui de l'abandon progressif de la situation de l'Etat providence vers un Etat régulateur, tel que l'exige la loi du marché dans toute son expression, soit, un Etat qui perçoit ses dus en impôts, qui prend des initiatives dans le sens de la favorisation et de la protection du produit national jusqu'à sa maturation pour une compétitivité conséquente à l'international■

Phénomène de la surfacturation

La lutte sera longue

Volonté. Il s'avère que l'administration des Douanes, qui se limitait auparavant aux seuls constats des infractions, n'était pas pourvue de pouvoirs législatifs et réglementaires pour mettre un frein aux opérations de transfert illégal de devises.

Les racines du mal sont profondes. Le fléau de la surfacturation continue de porter de graves préjudices aux intérêts de l'économie nationale, en témoigne la récente révélation de la directrice de l'information et de la communication par intérim à la Direction générale des Douanes, Nassima Allou Breksi. En effet, elle a démontré, chiffres à l'appui, que la surfacturation a atteint un montant de 8,7 milliards (mds) DA durant les neuf premiers mois de l'année écoulée. Une annonce qui fait froid dans le dos, alors que l'administration des Douanes a traité 10% de plus de dossiers contentieux par rapport à la même période en 2019, avec 427 dossiers ayant trait aux infractions de change malgré une réduction en volume des importations durant l'année dernière.

L'Etat décidé à agir

Dans ce contexte, la mise en place d'un environnement sain dans le domaine du commerce international, basé sur la transparence et la concurrence loyale, est devenue une nécessité absolue pour l'administration des Douanes algérienne afin de réduire au maximum le risque de fraude par le truchement de la surfacturation.

Il s'avère que l'administration des Douanes, qui se limitait auparavant aux seuls constats des infractions, n'était pas pourvue de pouvoirs législatifs et réglementaires pour mettre un frein aux opérations de transfert illégal de devises.

Le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, a, quant à lui, affiché sa grande volonté de s'attaquer à ce phénomène, en déclarant, en mars 2020, que *« nous pouvons nous protéger de la surfacturation en sanctionnant immédiatement les importateurs qui surfacturent ».* Ainsi, une démarche gouvernementale est en phase d'être adoptée visant spécifiquement à éradiquer toute forme de *« gonflement »* des factures au détriment de l'économie nationale. Cette détermination des pouvoirs publics s'inscrit dans le cadre d'un projet de loi sur la pénalisation du délit de surfacturation, qui est en cours d'élaboration en collaboration avec le ministère de la Justice. Si le ministre du Commerce n'a pas donné d'explications supplémentaires à ce sujet, il a tout de même insisté sur la nécessité de ce texte qui permettra, à coup sûr, de mettre un terme à la spéculation et la hausse injustifiée de la facture d'importations qui, en 2019, a atteint 41,93 milliards de dollars.

Toutefois, les autorités ont déjà mis une première barrière technique dans la Loi de finances 2021, en introduisant dans son article 118 l'obligation d'utilisation *« à terme »* des opérations d'importation des produits destinés à la vente en l'état, et qui seront payables 45 jours à compter de la date de l'expédition des marchandises.

Du reste, un projet de décret exécutif fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, a été présenté récemment par le ministre du Commerce devant le gouvernement lors d'une réunion présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad. Lors de cette réunion, le gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre du Commerce relative au projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 05-458 du 30/11/2005 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état.

D'une manière générale, le projet de texte présenté vise à introduire le principe de la spécialisation dans le domaine de l'activité d'importation pour la revente en l'état ainsi que la souscription à un cahier des charges qui fixe les conditions et les modalités d'exercice dans le secteur de l'activité en question.

Le paiement à terme réduira considérablement la surfacturation

A la faveur de la mise en œuvre de la Loi de finances (LF) 2021 en tant que disposition pour encadrer les opérations d'importation, il y va sans dire que cela va permettre de réduire considérablement la surfacturation. S'exprimant lors d'une séance d'audition organisée par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) pour débattre des dispositions douanières inclues dans le Projet de loi de finances (PLF 2021), M. Khaldi a précisé que *« cette proposition fait suite à une étude élaborée par un groupe de travail spécialisé relevant de l'administration des Douanes pour mettre un terme à la surfacturation systématique qui fait subir à l'économie nationale d'énormes pertes ».*

Aussi, la LF 2021 prévoit un article qui impose le recours au paiement dit *« à terme »* pour le paiement des opérations d'importation et ce, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'expédition des marchandises. Cette mesure ne concerne pas les opérations du commerce extérieur revêtant un caractère vital pour l'économie nationale (importation des produits alimentaires de large consommation, des produits ayant le caractère d'urgence pour l'économie nationale et les produits importés par les entreprises publiques économiques).

Elle assure également un meilleur contrôle du transfert des capitaux à l'étranger, en fixant un délai minimum pour le transfert effectif des montants dus aux fournisseurs, ce qui permet à l'administration des Douanes de s'assurer de la valeur déclarée avant le transfert bancaire du montant des factures en devise, explique M. Khaldi. Assurant que cette mesure *« est une solution très efficace vu qu'elle réduira considérablement la sur-facturation »,* le DG des Douanes a assuré que cette mesure sera bientôt accompagnée par d'autres solutions, à travers un système d'informations, actuellement en cours de réalisation en partenariat avec les Coréens. Outre son rôle dans le renforcement du contrôle, la mesure proposée permettra de protéger les agents douaniers, dont certains ont été victimes de certaines pratiques malhonnêtes en commerce extérieur, selon le DG des Douanes. Cette mesure reste, toutefois, perfectible, notamment en ce qui concerne le délai de paiement pour que les conditions d'expédition soient prises en compte, a-t-il estimé, se disant prêt à procéder à toute modification nécessaire le cas échéant.

De toutes les façons, la lutte inlassable contre la surfacturation ne peut porter ses fruits sans une volonté avérée de la part de tous les responsables des services des Douanes algériennes. Un chose est sûre, elle sera longue■

A. R.

Entretien avec Bekkat Fawzi, fondateur de Global Cash Management :

« Notre concept innovant révolutionnera la vente à tempérament »

photo. Yacine SADEG

En droit-finance, la vente à tempérament concerne tous les contrats commerciaux à crédit qui stipulent qu'un achat fasse l'objet d'un règlement en plusieurs échéances.

En Algérie, ce type de transactions commerciales est communément appelé la vente par facilité de paiement. Pratiquée à grande échelle dans l'acquisition de certains biens ou services, cette opération est avant tout basée sur une relation de confiance, qui peut être rompue pour défaut de paiement.

Une start-up algérienne nommée Global Cash Management a mis en place l'ingénierie nécessaire au maintien de cette relation via la sécurisation des transactions de manière innovante.
Entretien exclusif.

Propos recueillis par Kheireddine. Batache

L'ACTUEL : Avant tout, nous tenons à vous remercier de nous avoir accordés cet entretien. Voulez-vous vous présenter ainsi que votre start-up à nos lecteurs ?

Bekkat Fawzi : Je suis Bekkat Fawzi, 47 ans, fondateur et manager de la start-up Global Cash Management, société algérienne de service innovant spécialisée dans la gestion des ventes à tempérament, aussi appelée vente par facilité de paiement. Un concept commercial qui a le vent en poupe dans le monde mais également en Algérie. Ce type de vente permet aux acheteurs d'acquérir un bien ou un service en s'acquittant de son prix sur la base d'un échéancier accordé directement par le fournisseur.

Le service de Global Cash Management s'adresse à la fois aux commerçants et aux consommateurs, et a pour but d'offrir à tout professionnel vendeur la possibilité de proposer des ventes à tempérament, tout en maîtrisant les risques, mais aussi à des acheteurs tout en les protégeant du risque du surendettement.

En outre, GCM s'occupe du processus de gestion des dossiers relatifs aux acheteurs tout le long de la chaîne de valeurs (de la demande d'achat, suivi des échéances, jusqu'au recouvrement des créances litigieuses). Riche de l'expérience et du savoir-faire de ses fondateurs dans la gestion et le recouvrement des dossiers nés des ventes par facilité de paiement, GCM a pour but de se positionner en un acteur incontournable pour un type de vente qui tend à prendre de plus en plus d'ampleur sur le marché algérien.

Quels sont votre cœur de métier et votre modèle économique ?

Notre cœur de métier se trouve dans notre savoir-faire. La prestation de GCM constitue un accompagnement complet qui s'inscrit dès la demande d'achat par facilité et se poursuit tout au long de la durée de vie d'un dossier né à la concrétisation d'une vente. Actuellement en Algérie, les offres de vente par facilité de paiement sont proposées par une poignée d'acteurs spécialisés dans ce type de vente, s'adressant uniquement à une cible de consommateurs dont le revenu est domicilié au CCP. La gestion de ce type de vente, notamment en ce qui concerne le risque d'impayé et d'insolvabilité client, est souvent aléatoire, ce qui génère tantôt des créances irrécouvrables pour les vendeurs, tantôt des situations de surendettement pour les acheteurs.

L'accompagnement de GCM permet de corriger ces anomalies à travers la mise en place d'un procédé organisé et sécurisé tout au long du processus de part l'étude et la constitution des dossiers créances, ainsi que l'identification de l'impayé et la mise en œuvre de la gestion des créances jusqu'au recouvrement total des montants échelonnés. Mais sa valeur ajoutée réside dans l'innovation dont elle fait preuve, grâce à sa plateforme qui permet de cibler efficacement les acheteurs solvables via une étude dossier qui contribue à identifier les mauvais payeurs. Quant au modèle économique de notre entreprise, il est des plus simples : la rémunération se fait sur chaque dossier acheteur accepté pour le compte du vendeur.

Vous avez mentionné précédemment que les services de GCM s'adressent au consommateur ; pouvez-vous nous expliquer votre vision concernant ce dernier ?
Que ce soit en temps de crise ou en temps normal, le consommateur est souvent confronté à des dépenses imprévisibles qui peuvent concerner des produits ou services de nécessité, et la généralisation de la vente par facilité permettra à tout consommateur solvable un recours facile à ce type de vente pour subvenir à ses besoins urgents sans pour autant se retrouver dans une situation difficile due à ces dépenses imprévues.

De plus, de part notre expérience, nous avons constaté une indifférence des acteurs vis à vis des bons payeurs. Ainsi, la reconnaissance des acheteurs par GCM permettra l'identification et la valorisation de ces derniers qui pourront bénéficier de plusieurs avantages.

Quel est le volume d'affaire que GCM revendique en 2021 et quels sont vos principaux objectifs pour les années à venir ?
Le service de GCM se positionne en situation de monopole sur un marché oligopole. Nous trouvons sur le marché des acteurs économiques pratiquant la vente par facilité de paiement qui pourront devenir aussi des partenaires GCM, car cette dernière pourrait leur apporter un plus, non seulement dans la gestion de leurs dossiers et minimiser les risques des créances via notre plateforme mais aussi en recrutant de nouveaux clients domiciliés au niveau des banques.

La Sarl GCM souhaite généraliser et normaliser ce type de vente auprès des vendeurs afin que les consommateurs puissent bénéficier en toute sécurité des biens et services en diversifiant les secteurs.

L'ambition de Global Cash Management pour l'année 2021 est d'intégrer le marché par la constitution d'un réseau de partenaires opérant dans divers secteurs d'activité. Sur la base de nos prévisions prudentes, la rentabilité prévisionnelle de notre entreprise est largement supérieure au taux sans risque proposé par le secteur bancaire.

Pour les années à venir, Global Cash Management a pour objectif de devenir un label de vente par facilité de paiement auprès de ses partenaires et cela à travers sa base de données des acheteurs qui lui permettra de classifier ses derniers à travers un système de scoring.

La gestion des créances chez les professionnels revêt un caractère vital pour leur pérennité. Très peu encadrée par la loi en Algérie, quels sont les principaux atouts de votre offre de services ?
C'est simple, on choisit à qui vendre et on veille au respect du paiement de l'échéancier mis en place. Les principaux atouts de notre offre sont notre savoir-faire et notre expertise métier et ce, à travers l'accompagnement que nous offrons à nos partenaires tout au long du processus, qui se traduit par l'étude des dossiers au préalable ainsi que la mise en place de supports créances sécurisés dans l'objectif de minimiser le risque client et d'assurer le recouvrement en cas de défaut de paiement. Aussi, notre présence à travers des actions de relance via divers moyens ainsi que la qualité de service de nos collaborateurs lors du suivi des échéances qui permettent l'identification et le traitement des impayés à temps.

D'une autre manière, les variables négatives qui altèrent la gestion des créances sont l'insolvabilité des clients et les retards de paiement. Nos services permettent aux professionnels de maîtriser ces risques, car la meilleure façon de gérer les créances est de prévenir le risque d'impayé, l'identifier et agir au moment approprié.

Comment évaluez-vous les risques d'impayés en Algérie et quelles en sont les principales raisons ?
Le risque d'impayés en Algérie est majeur et peut générer des faillites en effet dominos, car beaucoup de transactions commerciales sont basées généralement sur la confiance. Cela dit, même si des supports créances existent, ces derniers sont souvent non sécurisés, auxquels s'ajoute le retard d'identification de l'impayé et de lancement d'action de recouvrement. Cependant, les acteurs économiques peuvent se prémunir à travers la mise en place d'une procédure de suivi des créances efficace, chose que nous proposons via notre service.

Vous dites pouvoir apporter des solutions concrètes à vos clients à travers un accompagnement au niveau de tout le processus de paiement, notamment en amont ; pouvez-vous nous détailler votre stratégie ?
Notre processus a été maturé pendant plusieurs années. L'idée est apparue en 2013 et le développement continue jusqu'à aujourd'hui. Les fondateurs sont des spécialistes du recouvrement des créances. La construction de notre plateforme est le fruit de cette expertise. Notre stratégie peut être résumée de la manière suivante :

- Toute demande fera l'objet d'une étude avant autorisation à l'achat par facilité de paiement. Les demandes validées par nos services seront prises en charge automatiquement par GCM après concrétisation pour la gestion des flux dossiers, le suivi des échéances ainsi que le recouvrement des éventuels impayés, mais aussi

nous permettre la centralisation de l'information ainsi que la reconnaissance des acheteurs.

✓ Tout acheteur n'ayant pas honoré ses engagements sera automatiquement recouvré en utilisant des supports créance permettant d'adopter des procédures judiciaires simplifiées et avantageuses en termes de délai d'obtention des titres exécutoires, ainsi que l'exécution de ces derniers. Il sera également blacklisté et sanctionné à travers l'impossibilité de réaliser d'autres achats avec nos partenaires.

GCM maîtrise le métier de recouvrement et la gestion post-client ; serait-ce de l'innovation, d'après vous ? Si oui, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Global Cash Management est une start-up innovante, car elle fait le mix parfait entre un savoir-faire avéré dans la gestion des créances clients et une technologie de pointe qui permet de sélectionner des acheteurs solvables.

De ce point de vue, je dirai que nous révolutionnons ce type de vente en Algérie à travers la mise en place d'une véritable ingénierie.

Existe-t-il un tissu économique dédié à ce segment de commerce en Algérie ou bien GCM se trouve-t-elle dans une position confortable, dans un environnement concurrentiel qu'elle domine ?

Nous n'avons pas de concurrents dans ce segment. Cependant, de nouveaux acteurs sont les bienvenus pour dynamiser le secteur et créer un cercle vertueux, car la vente à tempérament risque de devenir une pratique commerciale à part entière dans notre pays, notamment avec l'essor que connaît le secteur numérique en Algérie. Ajoutons à cela la conjoncture économique actuelle de l'Algérie où le pouvoir d'achat des ménages est en souffrance. Ce type de vente permettra de répondre aux besoins de nos concitoyens selon leur capacité de paiement, tout en les protégeant d'un surendettement.

Comment voyez-vous l'avenir de votre entreprise en Algérie et quelles sont vos recommandations pour promouvoir votre activité ?

Nous sommes très confiants quant à notre avenir pour les raisons que je vous ai expliquées précédemment, d'où notre besoin pour lever des fonds nécessaires qui nous permettront d'entamer la phase de commercialisation de notre service. Notre start-up est au diapason de la nouvelle politique économique des autorités publiques, car notre objectif est d'améliorer l'inclusion financière en mettant en avant ce mode de paiement. Les vendeurs exigeront de tout acheteur d'être domicilié au niveau d'une banque ou CCP. Par conséquent, cela participera inéluctablement à la promotion de la bancarisation grâce à un impact positif.

Vous envisagez, donc, une ouverture de capital à de potentiels investisseurs. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

En effet, cela s'inscrit pleinement dans notre plan stratégique, car nous sommes confiants concernant le potentiel du segment de la vente à tempérament en Algérie. Comment lever des fonds ? C'est simple, nous proposons à tout type d'investisseurs, qu'ils soient des personnes lambda ou des entités économiques, des prises de participation dans notre capital social. Une façon de permettre à tout un chacun qui croit dans le potentiel de GCM de faire partie de l'aventure■

Equilibres budgétaires, investissement, monnaie nationale...

Des chantiers pour redresser la trajectoire

Défis. La Loi de finances 2021 a réservé une brochette de facilitations en faveur des start-up et des incubateurs en vue de leur permettre un démarrage d'activité réussi. Ils seront, notamment, exonérés de plusieurs charges fiscales, dont la TAP et l'IBS durant une période de deux années.

Par Salim B.

Après une année 2020 marquée par un chamboulement total pour l'économie nationale, plusieurs défis sont en attente de résolution durant l'exercice actuel, plus particulièrement sur le plan des finances publiques. Ainsi, le gouvernement aura du pain sur la planche en vue de remettre les équilibres budgétaires à niveau et de rationaliser les dépenses, voire de les orienter vers des investissements rentables.

Une tendance confirmée le mois dernier par le premier argentier du pays pour qui les réformes budgétaires auront pour base l'application du principe de la bonne gouvernance, ce qui se traduira par une modernisation des outils budgétaires, la maîtrise des risques et l'obligation des résultats. En d'autres termes, le gouvernement sera appelé à garder un œil sur l'impact des dépenses des ressources de l'Etat et leur impact sur la création de la valeur ajoutée, des emplois et un retour sur investissement. Cette démarche aux yeux des responsables du secteur sera, bien évidemment, confortée par l'amélioration du climat des affaires. Une condition sine qua non pour une meilleure performance de l'action publique. Concrètement, le ministre des Finances a fait savoir dans ce cadre qu'un guichet unique dédié à l'investissement sera mis en place. Une mesure qui s'ajoutera, à coup sûr, à d'autres déjà en vigueur, afin de soutenir le secteur productif et les entreprises publiques.

La Loi de finances 2021 a également réservé une brochette de facilitations en faveur des start-up et des incubateurs en vue de leur permettre un démarrage d'activité réussi. Ils seront, notamment, exonérés de plusieurs charges fiscales, dont la TAP et l'IBS durant une période de deux années. Un appui non négligeable vu les faibles trésoreries de ses entités naissantes.

Le secteur productif attend, d'ailleurs, un geste fort de la part des établissements financiers et des banques en vue d'améliorer l'accès aux financements et aux crédits. Une mesure qui serait salutaire pour des milliers de PME qui n'attendent que des pourvoyeurs de fonds de confiance qui ne sont autres que les banques. Enfin, la monnaie nationale, confrontée l'année dernière à une baisse de valeur, pourrait jouer un rôle accélérateur pour les entreprises exportatrices. En ce sens, une baisse de la valeur du dinar améliore sensiblement la compétitivité des entreprises sur le marché international. A contrario, leurs importations risquent de créer quelques difficultés financières pour leur trésorerie.

Sur le plan macroéconomique, la rationalisation des importations devrait compenser l'impact de la dépréciation de la valeur de la monnaie nationale étant donné que celle des marchandises importées devrait baisser de 14%. La chute de la valeur du dinar accentuée l'année dernière a été, faut-il le souligner, au centre des préoccupations des responsables du secteur. Ces derniers affirment que la valeur du dinar sera tirée vers le haut par l'activité économique.

Ce sont, donc, autant de chantiers qui devraient permettre à l'économie nationale de faire face aux conséquences de la pandémie de la Covid-19 qui sévit à l'échelle planétaire■

Problématique. L'accès aux crédits bancaires pour les opérateurs économiques, une question d'une importance capitale pour le développement économique du pays posée depuis bien des années, demeure toujours d'actualité.

Crédits bancaires de soutien à l'économie

Chiffres et réalité !

Dans son exposé de la situation financière du pays devant le Parlement, le ministre des Finances avance un chiffre faramineux avoisinant les 11.000 milliards de dinars de crédits octroyés par les banques publiques et privées pour soutenir l'économie nationale.

Selon le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, l'Etat demeure le principal financeur de l'économie nationale. Pour étayer plus ses propos, il évoque une comparaison entre les taux de crédits octroyés par les banques publiques et ceux du privé. *« 85% du montant global des crédits de soutien à l'économie nationale ont été accordés par des établissements financiers publics contre 14% de la part des banques privées »,* affirme le premier argentier du pays.

D'après le ministre des Finances, les établissements financiers publics demeurent les principaux acteurs de soutien à l'économie nationale, sans pour autant citer l'exemple des entreprises ayant bénéficié de ce montant faramineux et qui n'ont pas réussi à sortir l'économie nationale du fond du gouffre. En d'autres termes, les montants consacrés aux crédits de soutien à l'économie sont énormes et les résultats réalisés sont insignifiants, comme l'indiquent les voyants macroéconomiques au rouge.

En fait, pour mieux cerner la problématique et prendre connaissance des critères adoptés dans l'octroi des crédits bancaires de soutien à l'économie, il suffit de revisiter les procès, en cascade, des hommes d'affaires qui se déroulaient depuis plus d'une année. En effet, avec la chute de la valeur de la monnaie nationale, l'Etat est appelé à injecter plus de liquidité sur le marché et de faciliter l'accès aux crédits bancaires pour permettre aux chefs d'entreprise de réaliser les différents plans de développement et d'extension. La crise économique engendrée par la crise sanitaire et la décision des autorités politiques de geler certains projets durant l'exercice 2019-2020 ont eu un impact négatif sur l'activité des opérateurs économiques.

Ces derniers sont dans l'obligation de recourir à l'endettement pour poursuivre leurs activités pour certains et l'extension pour les autres pour la concrétisation du principal objectif du plan d'action du gouvernement de l'exercice 2021 qui est celui de tirer la croissance vers le haut et la création de postes d'emplois pour absorber le taux de chômage qui a atteint des proportions alarmantes, ce qui laisse entendre que les banques publiques et privées sont appelées à fournir plus d'efforts pour le financement de l'économie nationale et ce, à travers les facilitations d'accès aux crédits.

Une préoccupation majeure soulevée par des opérateurs économiques depuis bien des années, mais jusqu'à présent, les décisions prises dans ce sens n'ont pas été traduites sur le terrain■

A. B.

Ouverture du capital des banques publiques

Entre optimisme et méfiance !

Réforme. Le système bancaire actuel n'est plus en mesure d'assumer seul le financement de la croissance, et c'est pour soutenir ce rôle que le gouvernement a décidé l'ouverture du capital des banques publiques. Le redéploiement du secteur bancaire est, en effet, dicté par les impératifs de la transition économique qui exigent l'adaptation du système financier au projet national de développement.

L'ouverture du capital des banques publiques prévue en 2021 à travers la Bourse d'Alger, dans le cadre des réformes gouvernementales du système financier national, alimente l'actualité. Cette initiative entre dans le cadre de la réforme financière, et la réforme bancaire figure parmi les priorités du gouvernement. Selon les responsables du secteur des finances, cette réforme passe par l'implémentation d'un nouveau mode de gouvernance au niveau des banques publiques, à savoir *« un dispositif permettant le financement pérenne et efficace de l'économie nationale en sortant du carcan du financement de l'import-import pour aller vers le financement des projets productifs pour accompagner les PME et les start-up »*.

Le système bancaire actuel n'est plus en mesure d'assumer seul le financement de la croissance, et c'est pour soutenir ce rôle que le gouvernement a décidé l'ouverture du capital des banques publiques. Le redéploiement du secteur bancaire est, en effet, dicté par les impératifs de la transition économique qui exigent l'adaptation du système financier au projet national de développement.

Que pensent les experts de cette décision ? Pour l'économiste Abdelhak Lamiri, l'ouverture des banques et des entreprises via la Bourse est un vieux projet qui revient chaque fois sur la table, et il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre qui s'affrontent surtout sur la dimension idéologique et non économique. M. Lamiri s'interroge plutôt où en est-on quant au plan stratégique de développement national, la modernisation managériale, la mise à niveau des ressources humaines, etc. ? Selon lui, sans ces éléments, l'Algérie sera condamnée à faire du surplace comme cela se fait depuis des décennies.

De son côté, le professeur Abderrahmane Mebtoul considère que toute décision sur un sujet aussi sensible et complexe doit d'abord avoir l'aval du Conseil des ministres et ce, après consultation du Conseil de sécurité, car cela engage la sécurité nationale.

« Je me propose de livrer quelques remarques et propositions sur les finalités du processus de privatisation, qu'il soit partiel ou total. Mon expérience en tant que président du Conseil national des privatisations entre 1996 et 1999, sous l'ère du président Liamine Zeroual, m'amène à formuler les conditions de la privatisation via la Bourse d'Alger supposant une clarté dans les objectifs et les moyens de mise en œuvre », indique-t-il sur le sujet. Il poursuit qu'une bourse doit se fonder sur un système bancaire rénové. Or, selon le professeur*, « le système financier algérien depuis des décennies est le lieu par excellence de la distribution de le rente et, donc, un enjeu énorme pour le pouvoir, et la dynamisation de la Bourse passe forcément par le refonte du système financier »*.

C'est face aux tensions budgétaires, où le déficit budgétaire, selon le PLF 2021, serait de 21,75 milliards de dollars en 2021 au cours de 128 dinars un dollar, contre, à la clôture 2020, de 18,60 milliards de dollars, au déficit global du Trésor prévu de 28,26 milliards de dollars et au manque de dynamisme du secteur public ainsi qu'aux assainissements supportés par le Trésor public qui ont largement dépassé les 100 milliards de dollars entre 2000 et 2020, que l'Etat a pris, en fait, la décision d'ouvrir le capital des banques publiques■

Fatiha A.

Marqué par une dévaluation et régression face à l'euro et au dollar

Le dinar tombe-t-il de Charybde en Scylla ?

Inévitable. Le programme de relance économique, dont la concrétisation commence à partir de ce mois, notamment à travers d'importants projets structurants, *« doit contribuer à relever le niveau de la monnaie nationale »*.

Par H. Merzouk

Le dinar continue à faire de l'ombre aux monnaies de change : l'euro et le dollar. Sa dévaluation alimente les débats. Progressive, elle se fera en trois étapes. La première, de 10,33%, interviendra dès le début de cette année, la deuxième, qui sera opérée en 2022, sera de 15,77% et la 3e, qui aura lieu en janvier 2023, sera de 21,21%. Première lecture, le gouvernement n'est pas allé d'une façon frontale, préférant jouer la prudence. Toutefois, ça serait peigner une girafe si cette dévaluation n'est pas adossée à une stratégie de relance économique qui garantirait une certaine reprise.

Au sein du gouvernement, le changement de monnaie est écarté. Le Premier argentier du pays expliquait qu'un dinar fort est tributaire d'une économie forte. Il y a loin de la coupe aux lèvres. Mais le *« réveil »* de la monnaie nationale n'est pas une chimère aux yeux de M. Benabderrahmane. Le programme de relance économique, dont la concrétisation commence à partir de ce mois, notamment à travers d'importants projets structurants, *« doit contribuer à relever le niveau de la monnaie nationale »*. Pour les experts favorables à cette dévaluation, ils brandissent l'argument d'injection de nouvelles ressources financières pour combler le déficit budgétaire, notamment après l'annonce du non-recours à l'endettement extérieur et à la planche à billets. Dans une lecture détaillée, le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (Care) évoque le caractère inévitable de dévaluation du dinar compte tenu de l'état de détérioration des comptes extérieurs et précise que c'est *« une condition nécessaire, mais non suffisante, à la diversification de l'économie »*. Pour le think tank, *« l'entêtement à garder le dinar surévalué, maintenant un pouvoir d'achat artificiel et subventionnant, de fait, les importations nous mène à l'impasse et à des réajustements plus douloureux lorsque nous serons contraints de les faire »*. Aussi, cette dévaluation, si elle n'est pas garante d'une diversification économique, risque fort d'entraîner une augmentation du taux de change sur le marché noir.

Sur cette problématique, pour le moins épineuse, Souhil Meddah, expert financier, souligne que la dévaluation du dinar doit être *« un instrument stratégique de mesure et de soutien à la compétitivité, à travers une fluctuation de son cours, soutenue par des préalables administratifs, financiers, qualitatifs et marchands qui permettent l'installation du tissu d'investissement qui va produire la contrepartie des flux financiers sources des stocks monétaires pondérés avec leur dévaluation »*. En tant qu'instrument de mesure ou de valeur, la monnaie nationale *« doit forcément s'ajuster, avec une flexibilité partielle et progressive, en fonction de l'évolution des autres agrégats, d'apport des ressources, d'engagement des valeurs en emplois productifs ou non productifs, mais encore sur l'autre relation aléatoire qui va s'attacher à l'état réel des stocks en réserves de change »*.

Les moteurs de croissance, enchaîne-t-il, *« doivent compter sur un instrument de mesure capable de leur indiquer leur cotation réelle par rapport à des ressources qui se rétrécirent et qu'il va falloir les régénérer incessamment, soit sur la base des moyens existants soit en création ex-nihilo, par la jonction et la consolidation entre les investissements, le marché de l'offre et de la demande et la compétitivité marchande et sectorielle »*■

Éradication du marché parallèle des devises

C’est peine perdue !

Difficile. D’après le recoupement de certaines analyses d’experts financiers, les principales raisons qui ont conduit à cette situation inconfortable de la valeur du dinar ont un lien direct avec les moyens de contrôle de la détermination du taux de change du dinar, comme les indicateurs macro-économiques, tels que le volume du commerce extérieur, la balance commerciale…

Par Ahmed Karali

Particulièrement pour le touriste algérien, le déclin continu de la valeur du dinar par rapport aux principales devises annonce que *« le pire est peut-être à venir »* . Aujourd’hui, c’est malheureux de constater que l’allocation touristique annuelle du voyageur algérien est inférieure à 100 euros, soit l’équivalent de 15.000 dinars algériens. A l’heure où nous mettons sous presse, ce montant a atteint les 93 euros au niveau de la banque. Si l’on compare ce pécule dérisoire, par exemple, avec le prix du transport de l’aéroport Charles-de-Gaulle vers le centre-ville de Paris qui est d’environ 55 euros en taxi, il est impossible alors de refaire le même trajet au retour avec ce moyen de transport. Pour la suite, c'est-à-dire, l’hébergement dans un hôtel de classe moyenne et la restauration, il n’y a pas photo.

Une réalité amère

Cette introduction quelque peu *« sévère »* traduit une réalité amère que le citoyen lambda est contraint de subir malgré lui ; situation financière catastrophique du pays oblige. D’après le recoupement de certaines analyses d’experts financiers, les principales raisons qui ont conduit à cette situation inconfortable de la valeur du dinar ont un lien direct avec les moyens de contrôle de la détermination du taux de change du dinar, comme les indicateurs macro-économiques, tels que le volume du commerce extérieur, la balance commerciale, les prix du pétrole, le déficit budgétaire et les réserves de change et la productivité de l'économie nationale.

Dans ce cas précis, si l’on se réfère à la productivité des pays économiquement nantis, tous ces indicateurs annuels sont pris en compte et grâce auxquels la banque centrale du pays détermine le taux de change.

Aussi, beaucoup d’experts ont exprimé leur grande inquiétude quant à la poursuite de la dégringolade de la valeur de notre monnaie des courses, et c’est l’infortuné citoyen qui n’en finit pas de traverser le tunnel sans

apercevoir la moindre lueur d'espoir. Cependant, force est de constater qu'en Algérie, les pouvoirs publics trainent depuis des lustres un grand handicap dans la fiabilité des prévisions financières. Pour preuve, le projet de Loi de finances pour l'année 2021 avait prévu un taux de change du dinar algérien à 130 dinars contre un dollar à la fin de 2020, mais la réalité a prouvé le contraire, puisque ce chiffre a été dépassé pour atteindre les 132 dinars durant la deuxième semaine de décembre dernier, ce qui soulève plus d'une question. Pour mémoire, le taux de change d'un dollar par rapport au dinar à la fin du mois de février 2020 était de l'ordre de 119 DA.

Le gouvernement s'efforce de renverser la vapeur

Les quatre grands domaines concernés par le programme de réforme financière qui sont en phase d'être instaurés par le gouvernement sont la fiscalité, la politique monétaire, le marché des changes et le système bancaire et financier. Dans son volet réformes du marché des changes et l'éradication du marché parallèle, il s'agit d'un double marché des changes mis en place selon la feuille de route suivante :

Le marché primaire : sur lequel le taux de change sera fixé quotidiennement par un comité ou la Banque d'Algérie, éventuellement par un système d'adjudication. Il sera alimenté par une partie en devises par les recettes des exportations en hydrocarbures et toutes les autres catégories des rapatriements en devises reçus en Algérie, y compris les exportations.

Les ressources du marché primaire vont être utilisées par les banques commerciales pour les dépenses extérieures de leurs clientèles.

Le marché secondaire : sur lequel le taux de change sera déterminé par le libre jeu de l'offre et de la demande ; le dinar étant, donc, une monnaie flottante mais administrée. Suite à l'instauration de ce taux, la monnaie locale pourra perdre environ 10% de sa valeur par rapport au dollar avant de commencer à se stabiliser. En outre, il est prévu de rendre le marché des changes un marché offshore où les banques intermédiaires pourront prêter, emprunter, vendre, exécuter des opérations de Cross-Currency librement avec des banques internationales et sur des marchés internationaux. Cela permettra aux banquiers locaux d'acquérir une certaine expérience et expertise quant aux nouvelles pratiques des marchés à l'international.

L'unification du marché des changes sera intervenue après une année. Sur le marché libre, le cours du dinar par rapport au dollar sera stabilisé et ce, est dû essentiellement à l'abondance de devises. Cette stabilité se poursuivra après cette unification, dont la réussite va être attestée par la disparition complète du marché parallèle, étant donné qu'une grande partie des demandeurs de devise sera satisfaite.

L'objectif final étant celui de l'installation de la première institution ou agent de change pour traiter les opérations de change entre monnaie nationale et devises étrangères librement convertibles, privée indépendante du système bancaire. Selon la nouvelle loi régissant ce type d'opération sous le règlement n° 20-04 promulgué en date du 15 mars 2020, conformément à l'article n° 5 du même règlement, cette activité est permise mais limitée aux opérations de change au comptant seulement■

Les experts mettent en garde contre l'hyperinflation

La stagnation de l'économie réelle pousse la Banque d'Algérie à dévaluer le dinar qui fléchit face aux principales devises, à l'instar de l'euro et du dollar, et l'inflation, dans le cas d'une accélération de son taux, aurait une incidence observable, selon certains experts financiers.

« Les prévisions peuvent être beaucoup plus sombres », explique le professeur Abderrahmane Mebtoul à La *Patrie News*.

« En cas de non-maîtrise de l'inflation avec un taux seulement de 10 ou 15%, l'écart entre le taux de change officiel et le taux de change parallèle sera encore plus important », ajoute l'intervenant.

« Le ministère des Finances, via la Banque d'Algérie, est en train de dévaluer le dinar ». C'est ce que note Pr Mebtoul avant de regretter *« qu'il n'y a pas de relance de la production »*.

Il prend ensuite le temps de prévenir : *« Devant cette situation peu reluisante, nous risquons d'aller vers une hyperinflation »*. De plus, il signale que celle-ci *« va toucher les couches les plus défavorisées »*■

Comptabilité analytique

Ira-t-on vers l'obligation de sa tenue en Algérie ?

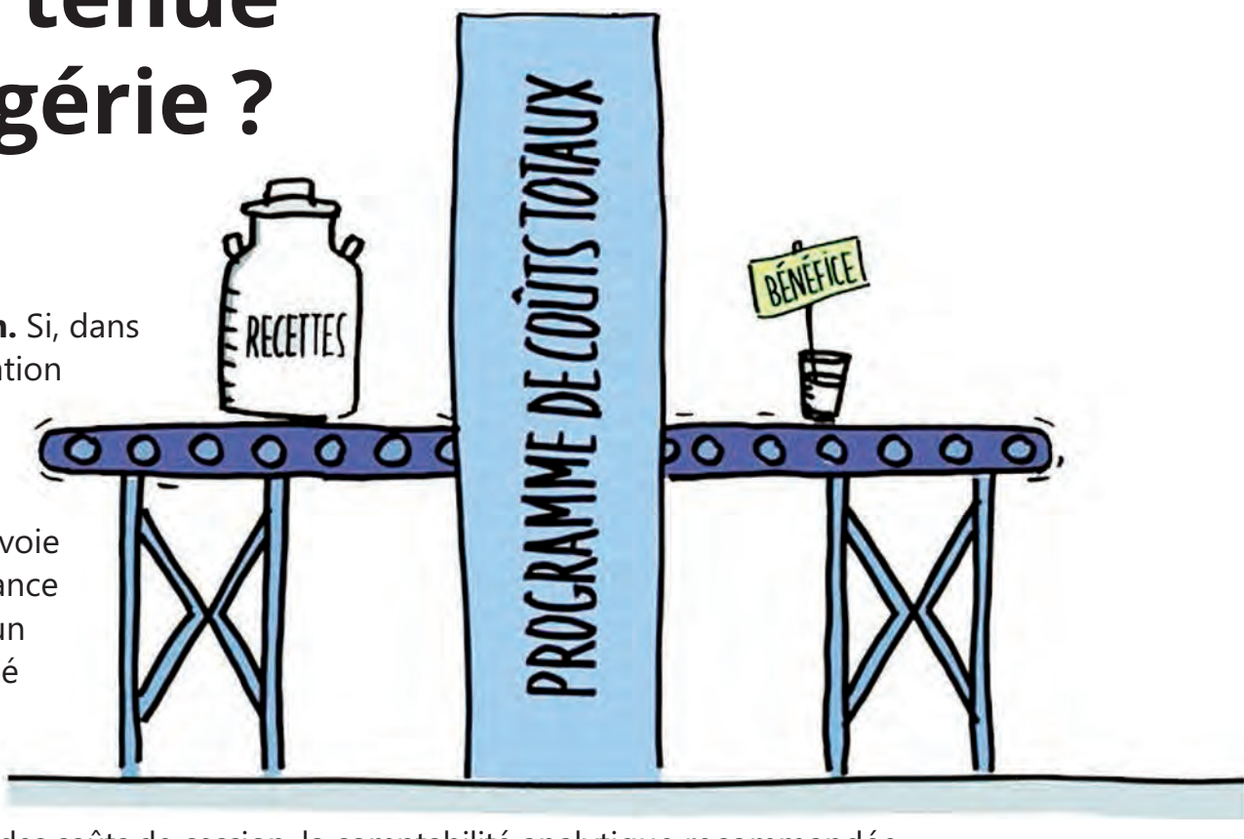

Rationalisation. Si, dans les faits, l'obligation instaurée de la tenue de la comptabilité analytique, par voie de la Loi de finance de 2017, reste un fait qui est dédié uniquement à la vérification de la traçabilité et de la véracité des coûts de cession, la comptabilité analytique recommandée par le ministre du Commerce et ordonnée par le président de la République est, au contraire, liée à des besoins d'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de la gestion des entreprises.

Il semblerait que la nouvelle tendance de la sphère gouvernementale en Algérie se dirige vers la lutte contre le gaspillage et les dépenses inutiles pour une économie et une rationalisation des dépenses, soit vers une certaine efficience et efficacité. Cela s'est parfaitement laissé entendre à deux occasions au moins.

La première a été lors du Conseil des ministres du 12 juillet 2020, dont le communiqué rendu public affirme que le président de la République, en personne, instruit d'engager un audit profond au niveau de la Compagnie nationale des hydrocarbures. Audit à lancer en vue *« d'évaluer son patrimoine »*, *« réduire le nombre de ses représentations à l'étranger »*, *« diminuer les postes de responsabilité qui ne sont pas liés au rendement ou à la rentabilité de l'entreprise »* et *« passer d'une gestion qui date d'une époque révolue vers une comptabilité analytique saine »*.

Des objectifs on ne peut plus clairs, qui sont repris par le premier responsable de la première compagnie en Algérie, au niveau de son site internet à propos de l'exécution des instructions du président de la République à propos de la comptabilité analytique. Il déclare que cette dernière tend *« à concrétiser l'engagement juridique de Sonatrach et rappelle le besoin pressant par rapport à la société en tant que groupe mondial pour se doter de cette comptabilité qui constitue un outil de contrôle par excellence »*.

Pour lui, la comptabilité analytique vise également à définir et à expliquer les charges et les coûts des différentes fonctions de la société et à évaluer la marge bénéficiaire dans chaque activité ou filiale. Il précise aussi, à ce titre, que son Groupe œuvre, actuellement, à mettre en place les mécanismes nécessaires pour mieux maîtriser l'opération analytique à travers l'établissement des bases de traitement central des données ainsi que le lancement du processus de numérisation de la comptabilité des coûts par l'utilisation d'une série de programmes de gestion intégrée. Un objectif très ambitieux au vu de la taille de l'entreprise et des enjeux fixés de la sorte.

La deuxième déclaration qui va dans le sens de la maîtrise des dépenses et des coûts de production et de distribution est celle faite par le ministre du Commerce.

« Toutes les entreprises doivent adopter et appliquer la comptabilité analytique en vue de maîtriser les coûts de production indirects qui impactent, par conséquent, les prix ce qui permettra de relever le défi de la concurrence qui ouvre la voie sur les marchés extérieurs », a-t-il déclaré en marge d'un visite à la wilaya de Blida au niveau de la zone industrielle Benboulaïd.

Les deux déclarations s'accordent à mettre en exergue la nécessité pour les entreprises de disposer d'une comptabilité analytique permettant la détermination et la maîtrise des coûts des produits et services, ce qui fera de cet outil une recommandation générale pour accéder ou bénéficier de certains avantages auprès des services de l'Etat, à l'exemple de certaines subventions ou autres aides sous d'autres formes. Avant ces deux événements, et pour les entreprises relevant de la DGE, la Loi de finances 2017, et en modification de l'article 152 du code des impôts directs et des taxes assimilées, qui traite des obligations des sociétés concernant les informations et la documentation à fournir pour leur déclaration d'IBS, instaure l'obligation de la tenue d'une comptabilité analytique.

A côté de cette obligation, *« les sociétés visées à l'article 169 bis du code des procédures fiscales sont dans l'obligation de tenir une comptabilité analytique et de la présenter à toute réquisition de l'agent vérificateur à l'occasion des vérifications prévues aux articles 20 et 20 bis du code des procédures fiscales »*, stipule l'article de la Loi de finance concerné.

Au-delà du périmètre de son application, cette obligation reste, dans une grande mesure, le précurseur de la tenue de la comptabilité analytique qui, en fait, reste une comptabilité de gestion avant toute chose. C'est une comptabilité qui est censée produire de l'information relative aux coûts et aux résultats pour les besoins internes relatifs à la prise de décision et au contrôle de gestion. Si, dans les faits, l'obligation instaurée de la tenue de la comptabilité analytique, par voie de la Loi de finance de 2017, reste un fait qui est dédié uniquement à la vérification de la traçabilité et de la véracité des coûts de cession, la comptabilité analytique recommandée par le ministre du Commerce et ordonnée par le président de la République est au contraire liée à des besoins d'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de la gestion des entreprises.

Mais dans le cas où ce sont les représentants des instances gouvernementales qui sont les porteurs de bonne parole pour des gestionnaires qui auraient dû être, eux-mêmes, les initiateurs de l'adoption d'un outil aussi efficace que celui de la comptabilité analytique, n'y a-t-il pas un signe que cela pourrait être généralisé pour toutes les entreprises, et peut-être même à titre obligatoire ?

Dans ce cas précis, certaines questions méritent d'être posées à propos de la comptabilité analytique à tenir pour les besoins des contrôles des agents vérificateurs :

- Quel type de comptabilité analytique peut satisfaire à l'obligation de contrôle ?
- Quelle méthode de calcul des coûts utiliser à cette fin ?
- Quelles sont les pièces à fournir dans le cadre du contrôle et quelle forme doivent-elles prendre ?
- Quels sont les états en sortie des systèmes d'information qui doivent être produits ?
- Est-ce que les documents à fournir peuvent faire l'objet d'une normalisation ?

Autant de questions qui, à première vue, ne semblent pas tenir du domaine de la comptabilité analytique, mais d'une comptabilité légale, au sens de l'obligation et de la normalisation. Cependant, si cette comptabilité serait amenée à revêtir la légalité telle que la comptabilité générale, ce sont les réponses à ces questions qui apporteront les éléments de la forme de sa mise en place■

A. A. BENALIA

Marché pétrolier en 2021

Un rebond et des fragilités

Incertitudes. La consommation mondiale d'or noir pourrait revenir dès l'été prochain à son niveau d'avant la pandémie de Covid-19, soit 100 millions de barils par jour, prédisent les experts du cabinet de conseil MUFG.

2021 apportera-t-elle de bonnes nouvelles pour un marché pétrolier fortement ébranlé par la Covid-19 ? La chute inédite de la demande liée aux mesures de confinement instaurées partout sur la planète est à mettre aux oubliettes. Pour les analystes, la nouvelle année doit être celle du rebond des cours pétroliers. Certains indicateurs permettent aux voyants de passer au vert. La consommation mondiale d'or noir pourrait revenir dès l'été prochain à son niveau d'avant la pandémie de Covid-19, soit 100 millions de barils par jour, prédisent les experts du cabinet de conseil MUFG.

Un peu plus haut que la prévision de l'Agence internationale de l'énergie qui table sur une consommation moyenne de 96 millions de barils quotidiens en 2021. Mieux, les analystes dudit Cabinet envisagent également un rebond des prix à 58 dollars en moyenne en 2021, contre 38 dollars en 2020, et à 64 dollars en fin d'année prochaine. Déjà, à fin décembre dernier, le baril de pétrole, et ce pour la première fois depuis le mois de mars, est passé au-dessus de la barre des 50$ à Londres. Une hausse qui trouve son explication, notamment, dans l'arrivée de nombreux vaccins ainsi qu'une augmentation de la demande en Inde et en Chine. Notons que le 9 novembre de l'année dernière, après que Pfizer et son partenaire allemand BioNTech ont indiqué que leur vaccin était efficace à plus de 90%, les cours ont bondi de 6%. Mais, prévient Julian Lee, analyste pétrolier chez Bloomberg, *« il reste encore un long chemin à parcourir et les prochains mois seront délicats, tant pour la santé et le bien-être des gens que pour les économies du monde entier et le secteur pétrolier »*. Les nouvelles souches du virus *« pourraient compliquer les attentes et conduire à des clôtures plus dures qui paralyseront les perspectives de la demande de brut pour le premier trimestre »*, commente, de son côté, Edward Moya, analyste de marché senior chez OANDA.

Au chapitre des bonnes nouvelles, le marché pétrolier enregistre la venue du Cambodge, désormais pays producteur, qui vient d'extraire de l'or noir pour la première fois dans ses eaux territoriales. *« L'année 2021 arrive (...) et nous avons reçu un énorme cadeau pour notre pays : la première production de pétrole sur notre territoire »*, s'est félicité le Premier-ministre cambodgien dans un message posté sur Facebook. D'autre part, il convient de souligner que les stocks devraient revenir à des niveaux plus normaux, compte tenu des efforts des membres de l'Opep+ pour ramener le marché du pétrole et le stabiliser. *« Pour une fois, le fait d'avoir un cartel qui dicte les prix a payé. Il ne faut pas oublier l'impact des prix de l'énergie sur la politique monétaire mondiale, car la baisse des prix du pétrole pèse sur l'inflation »*, commente la revue spécialisée *PFX*.

Toutefois, une fois la page du coronavirus tournée, le pétrole devra composer avec le manque d'investissements dans l'exploration pétrolière, les faillites et l'épuisement des ressources qui vont s'immiscer dans le calcul des prix. D'autres incertitudes planent toujours sur le marché. Début décembre, l'Opep avait réduit ses propres perspectives de demande de pétrole en 2021. Motif ? *« L'incertitude entourant l'impact de la Covid-19 et du marché du travail »*.

A ces écueils, vient se greffer la nouvelle variante de la Covid-19, qui a déjà incité une quarantaine de pays à interdire les voyages en provenance de Grande-Bretagne. Une situation qui laisse présager une nouvelle vague de fermetures et de restrictions en Europe. En plus de l'impact économique, ces mesures pourraient avoir de graves conséquences sur la demande de carburants et de combustibles pour avions■

H. Merzouk

Marché énergétique

2021 sera-t-elle l'année du rééquilibrage des prix ?

Suspense. Avec l'avènement d'au moins quatre vaccins anti-Covid, une lueur d'espoir pointe à l'horizon, prédisant une amélioration de la demande et, par ricochet, celle des prix.

Y aura-t-il un rebond des prix du pétrole en 2021 ? La question est sur toutes les lèvres et pour cause. Le pétrole reste l'un des principaux moteurs de croissance des économies de plusieurs pays de la planète.

Les prévisions demeurent, néanmoins, mi-figue mi-raisin. Le ralentissement de la demande qui a provoqué un krach des prix en mars dernier suite à l'apparition de la pandémie de coronavirus est toujours d'actualité. Toutefois, avec l'avènement d'au moins quatre vaccins anti-Covid, une lueur d'espoir pointe à l'horizon, prédisant une amélioration de la demande et, par ricochet, celle des prix. Rien n'est gagné pour l'instant, mais au vu des données publiées depuis quelques semaines, la tendance est rassurante. Les meilleures prévisions ne cachent pas un retour à la normale, soit à un niveau d'avant la pandémie. Mais pas dans l'immédiat.

L'on prévoit, selon plusieurs organismes et experts, une hausse de la demande de la consommation à 100 millions de barils/jour.

Le chiffre est, néanmoins, contredit par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui, elle, se garde d'afficher un optimisme démesuré. Et elle n'a pas tout faux. Sans une reprise totale du transport aérien, un des gros consommateurs de pétrole, la demande reste timide.

L'autre donne influant grandement sur les prix n'est autre que le niveau des stocks américains qui demeure un élément surveillé de tout près par les producteurs tout comme les consommateurs de l'or noir. Un recul plus que prévu des stocks US en brut a été d'ailleurs derrière l'amélioration des cours ces derniers temps, dépassant le cap des 50 dollars. Un cap appelé à se maintenir durant le premier semestre de l'année en cours si les membres de l'Opep décident de maintenir une production capable de réguler le marché, ce qu'a affirmé le ministre de l'Energie en ce début de janvier en marge de la 13e réunion ministérielle Opep-Non-Opep par visioconférence.

Si l'optimisme d'une amélioration des principaux voyants du marché marque les experts et les observateurs, les craintes affichées ces tout derniers jours se rapportent essentiellement à la nouvelle souche du coronavirus. Fin décembre dernier, les prix, pour rappel, ont subi une chute sensible de 5% suite aux décisions restrictives liées à la fermeture des frontières du Royaume-Uni. De nombreux pays, craignant de nouvelles vagues plus dures du virus, ont dû suspendre leurs liaisons aériennes avec le pays, voire fermer carrément les frontières. Les prix du brut restent ainsi un élément qui dépend grandement de plusieurs facteurs qui échappent dans certains cas à tout contrôle■

S. B.

Exploitation minière

Est-ce la ruée vers l'or ?

Valorisation. S'exprimant récemment lors d'une émission de la Radio nationale, le ministre des Mines avait annoncé que pas moins de 57 entreprises de jeunes ont été sélectionnées pour lancer les premiers travaux d'exploration aurifère dans les zones désertiques.

A en croire le premier responsable du département ministériel des Mines, le gouvernement algérien est, désormais, plus que jamais déterminé à mettre le paquet dans le domaine de la valorisation de son *« trésor »* minier. La récente création d'un nouveau ministère pour le secteur des Mines (juin 2020) n'est pas fortuite, dans la mesure où le principal objectif assigné à cette institution demeure l'exploitation optimale des richesses minières de l'Algérie pour la création de richesses et de valeur ajoutée.

A l'occasion de son *« intronisation »* au poste de ministre des Mines, M. Arkab avait souligné que la création de ce ministère *« permettra la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement visant à trouver d'autres ressources hors hydrocarbures et l'établissement d'un secteur fort basé sur des objectifs purement économiques au service de l'industrie nationale, notamment l'industrie de transformation, une industrie à même de créer un grand nombre de postes d'emploi au profit des jeunes ».*

Le commencement d'une grande aventure

Si certains spécialistes en la matière avancent que des milliards de dollars sont cachés dans le sol du pays, l'heure est venue pour le ministère concerné de mettre les bouchées doubles sur la valorisation du potentiel minier national à travers le développement des chaînes de valeurs minières et l'établissement d'une cartographie des mines stratégiques et d'une carte géologique exhaustive de l'ensemble des gisements exploitables. Ainsi, les décideurs ont pris conscience que la redynamisation de l'activité d'exploration et d'extraction provoquera immanquablement un effet très positif sur l'ensemble des filières industrielles, notamment chimiques. Il y va sans dire que statistiquement parlant, les réserves du sous-sol de l'Algérie en matière de minerais n'ont pas encore livré tous leurs secrets, du moment que nous sommes tout au début d'une grande aventure dans l'industrie minière.

Des jeunes opérateurs à l'assaut des mines d'or

Un rapport établi en 2020 par le Conseil mondial de l'or (WGC) indique que dans le classement des pays de la

région Mena (Moyen-Orient, Afrique du Nord) en termes de réserves d'or, l'Algérie figure sur le podium en 3e position avec des réserves d'or s'élevant à 173,6 tonnes, le même volume qu'en 2009. Cependant, considérant l'immense retard enregistré dans l'exploitation de ce gisement, les responsables du gouvernement ont opté dans un premier temps pour l'activité d'exploration. S'exprimant récemment lors d'une émission de la Radio nationale, le ministre des Mines avait annoncé que pas moins de 57 entreprises de jeunes ont été sélectionnées pour lancer les premiers travaux d'exploration aurifère dans les zones désertiques. Ces dernières figurent parmi plus de 170 demandes reçues par les autorités compétentes à ce jour après que le gouvernement ait annoncé l'ouverture de l'activité pour la première fois pour des jeunes orpailleurs nationaux.

D'ailleurs, ces derniers sont sur le point d'entamer leur travail en attendant que l'usine Amesmessa de Tamanrasset de la société Enor les prenne en charge. Avant cette échéance, les jeunes opérateurs ont suivi une formation spécialisée au niveau des centres de formation professionnelle concernant le processus d'exploitation de l'or. Dans ce même contexte, le ministre des Mines a encore indiqué que la première phase concernant le premier processus d'exploitation artisanale de l'or est entreprise par 178 mini-institutions créées à cet effet. Car la production algérienne reste faible puisqu'elle n'a pas dépassé les 58 kg cette année, au moment où le stock avoisine les 124 tonnes.

Du reste, il a encore révélé que pour 2021, l'objectif est d'atteindre 240 kg de production annuelle, en précisant que *« notre but, à moyen terme, est de produire 500 kg à l'horizon 2023 ».* Les gisements aurifères du Hoggar et celui de Tiririne-Hanane (Tamanrasset) peuvent, selon les prévisions du ministre, atteindre durant cette année 2021 une production de 250 kg. Une quantité qui représente une rentrée en devises de 50 à 60 millions de dollars, sans compter les redevances et les taxes que va engranger l'Etat.

Ainsi, l'objectif qui reste à atteindre par le ministère des Mines demeure la transition vers l'exploitation industrielle de l'or, qui se trouve en grande quantité à une profondeur de pas moins de 400 mètres sous terre, nécessitant des capacités techniques avancées pour les opérations d'extraction. Cela dit, il faut rappeler que le chapitre consacré au développement du secteur minier englobe quatre axes, à savoir la révision de la loi régissant l'activité minière pour la rendre plus attractive auprès des investisseurs locaux et étrangers, la reconsidération de la carte nationale minière pour la faire répondre aux standards internationaux en termes de précision, le développement des mines existantes en les restructurant, les organisant et les gérant et, enfin, l'axe qui concerne la formation de la composante humaine pour augmenter l'efficacité des ressources humaines.

Il s'agit également de la volonté de l'Algérie de se libérer progressivement de la dépendance des marchés pétroliers en redoublant les efforts visant la valorisation de ses ressources hors hydrocarbures, en accordant un intérêt soutenu à ses diverses richesses minières■

R. K.

Exploitation de l'or : 57 coopératives de jeunes autorisées

Le ministre les Mines, Mohamed Arkab, a annoncé dernièrement que plus d'une cinquantaine de coopératives de jeunes ont reçu les autorisations pour exploiter l'or dans les régions sahariennes.

Selon lui, ces coopératives pourront entamer leur travail d'exploration et d'exploitation de l'or dans les jours à venir, précisant que les qualifications en la matière ont été mises en place dans les centres de formation au profit de ces jeunes.

Le premier responsable du secteur a tenu à préciser que son département ministériel a reçu 170 demandes pour la création de coopératives de jeunes pour l'exploitation aurifère et ce, après l'annonce du gouvernement concernant l'ouverture de cette activité.

Selon M. Arkab, l'exploitation aurifère via son volet artisanal doit permettre aux jeunes de s'organiser en coopératives ou en PME soutenues pour leur formation et pour l'acquisition de matériel nécessaire permettant de récupérer les pierres concernant l'or■

Energies renouvelables

Des opportunités et un retard à rattraper

Transition. Outre les unités de production des panneaux photovoltaïques, d'autres investissements relatifs à l'efficacité énergétique et la rationalisation de la consommation de l'électricité ont été lancés ces dernières années. Toutefois, pour les pouvoirs publics, il y a urgence à accélérer la cadence des réalisations afin d'être au rendez-vous pour l'atteinte des objectifs tracés.

Le débat énergies fossiles-énergies propres ne cesse de prendre de l'ampleur de par le monde. Plusieurs pays réfléchissent activement à la transition qui s'opère déjà à la vitesse grand V. Des investissements à coups de milliards sont réalisés dans les quatre coins de la planète. C'est dire l'importance de se préparer pour la prochaine période qui sera marquée essentiellement par le recul de la consommation des énergies fossiles, jugées polluantes et trop coûteuses.

Conscient de cette situation, le gouvernement avait déjà mis en route un programme qui s'étalera jusqu'à l'horizon 2030, comprenant plusieurs axes, dont la production de 22.000 mégawatts d'électricité à partir de l'énergie renouvelable, la réalisation des économies sur la consommation de l'énergie à hauteur de 63 millions TEP (tonne équivalent pétrole) et la réduction de 193 millions de tonnes des émissions de CO2. Il s'agit-là des grandes lignes d'un programme ambitieux.

Côté investissements, des projets sont en cours de réalisation, mais ils restent loin des potentialités du pays en termes de ressources solaires et éoliennes. Actuellement, l'Algérie dispose d'une vingtaine de stations de production d'électricité à partir du solaire, d'une capacité de 350 mégawatts. Outre les unités de production des panneaux photovoltaïques, d'autres investissements relatifs à l'efficacité énergétique et à la rationalisation de la consommation de l'électricité ont été lancés ces dernières années.

Toutefois, pour les pouvoirs publics, il y a urgence à accélérer la cadence des réalisations afin d'être au rendez-vous pour l'atteinte des objectifs tracés. Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, fera savoir dans ce sens que la facture des subventions accordées à l'énergie (électricité, gaz et carburants) a atteint la bagatelle de 15 milliards de dollars.

Dans ce sillage, le ministre a annoncé sur le plan réglementaire la préparation d'une loi-cadre sur la transition énergétique. Pour les investissements, le département de l'Energie s'emploiera à les soutenir en se basant sur une diversification des ressources et une exploitation optimale des réservoirs solaires et éoliens de l'Algérie.

Pour coordonner les actions entreprises par le secteur, une réflexion est déjà engagée en vue de créer une société qui aura pour missions de chapeauter les différents projets et programmes lancés dans les années à venir.

Les projections futures dans ce domaine permettront à l'Algérie de se placer comme un acteur majeur à l'échelle régionale. Ses capacités lui permettent de devenir producteur et exportateur de l'électricité solaire vers l'Europe. Ces perspectives prometteuses demeurent, toutefois, tributaires d'investissements solides et à long terme pouvant assurer au pays sa mue énergétique■

S. B.

BMT
Bejaia Mediterranean Terminal
TRAINING CENTER

BMT Training Center est un centre de formation aux standards internationaux dédié aux métiers portuaires, dont l'objectif principal est de répondre au mieux aux attentes et aspirations des entreprises portuaires en les accompagnant dans le développement des compétences internes à travers des programmes de formations spécifiques adaptées à leurs besoins.

Situé dans un environnement calme, favorable à l'apprentissage dans la quiétude, BMT Training Center dispose d'un espace pédagogique et administratif de plus de 560 m² sur deux niveaux, dont une salle de simulation de 80 m², une salle de simulateurs de bureaux, 04 salles de cours, 01 salle de conférence, 01 salle d'informatique, une salle de lecture, une salle des formateurs, une salle de restauration, une cafétéria et un espace de détente. Des outils audiovisuels de pointe sont également mis à la disposition des consultants et apprenants.

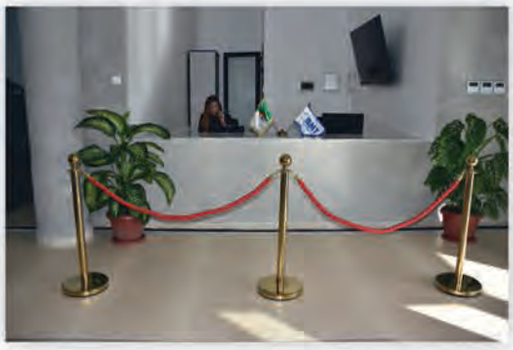

TRAINING CENTER

BMT Training Center
Zone Logistique Ighil Oubarouak,
Commune Tala Hamza, Bejaia
Tel : 0982 40 06 15/ 034 15 32 25
Fax : 0982 40 07 90

www.bejaiamed.com

Politique industrielle

Au chevet de l'efficacité

Mobilisation. Si l'ensemble de l'activité économique a marqué un net ralentissement en Algérie en 2020 à cause du coronavirus, des filières industrielles ont réussi à inverser la situation en augmentant leur production, en l'adaptant aux exigences de la crise.

L'Algérie redouble d'efforts et tente d'exploiter toutes les pistes pour le développement d'une industrie compétitive. Or, le secteur industriel est entravé par des enjeux de taille et ce, malgré les différentes réformes engagées. L'absence d'efficacité, accentuée par la pandémie Covid-19, a asséné un coup dur au secteur industriel, notamment celui de l'automobile. La politique industrielle se heurtait à plusieurs contraintes, notamment, réglementaires et institutionnelles, en plus des problèmes structurels qui caractérisent l'économie algérienne. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La contribution du secteur industriel à la croissance nationale ne dépasse pas les 6% du PIB.

La préparation industrielle des aliments, le textile, les produits chimiques, les métaux et les matériaux de construction sont les principales activités du secteur qui a enregistré, cependant, une chute de 7% durant le 1er semestre 2020. Dans cette optique, Radhia Zemirli, universitaire, précise que le développement du contexte industriel national passe par *« la densification du tissu industriel et son organisation en filières favorisant l'intégration de la production nationale et la mobilisation de toutes les potentialités pour exploiter les opportunités qu'offrirait le marché »*.

En effet, les enjeux et les défis auxquels est confrontée l'économie algérienne demeurent de taille, et de plus, ses problèmes revêtent parfois un caractère structurel. Pour l'universitaire, le décollage industriel passe par *« l'instauration d'un environnement des affaires sain afin de favoriser l'épanouissement de l'entreprise nationale productrice de richesse et d'emploi »*. S'y ajoutent *« la levée des contraintes bureaucratiques entravant l'acte d'investir et l'initiative entrepreneuriale et la contribution à la promotion de la destination Algérie pour les investisseurs étrangers par l'amélioration substantielle de la position de l'Algérie dans les différents classements mondiaux mesurant le niveau de performance du climat des affaires »*.

Aujourd'hui, le pays a besoin d'une politique économique et d'une stratégie industrielle qui placent l'entreprise au cœur de cette problématique qui est à même de favoriser son émergence, ce qui implique un recentrage sur l'entreprise et sur son environnement national et international qui met en relief la nécessité de lui assurer les meilleures conditions possibles de fonctionnement. Pour les PME, pour ne citer que cet exemple, les politiques menées n'ont pas épousé la performance et l'Algérie n'a pas pu faire mieux que ses voisins : la Tunisie et le Maroc. Les raisons de ce marasme sont multiples. Il est, notamment, question de l'obsolescence de l'outil de production, la contrainte de financement, la mauvaise gouvernance et le difficile processus de privatisation. Sur ce dernier point, le premier responsable du secteur, Ferhat Aït Ali Braham, précise que l'ouverture de capital concernera uniquement les entreprises publiques nécessitant une recapitalisation cyclique et devrait s'établir à travers la Bourse. Notons que la difficulté d'aller de l'avant a touché la production industrielle du secteur public, laquelle a reculé de 14,1% durant le 2e trimestre 2020, par rapport à la même période de 2019.

Durant le 1er semestre de l'année écoulée et par rapport à la même période de 2019, la variation moyenne de la production industrielle du secteur public s'est située à -10,4%. Toutefois, si l'ensemble de l'activité économique a marqué un net ralentissement en Algérie en 2020 à cause du coronavirus, des filières industrielles ont réussi à inverser la situation, en augmentant leur production, tout en l'adaptant aux exigences de la crise. Ainsi, la pandémie a servi de catalyseur en 2020 pour le développement de certaines filières de l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique■

H. M.

NEW
جديد
Nouveau

CONTINUUM
Color

www.bms-electric.com

استمتع بالألوان
Enjoy the colors

garantie 5 ANS

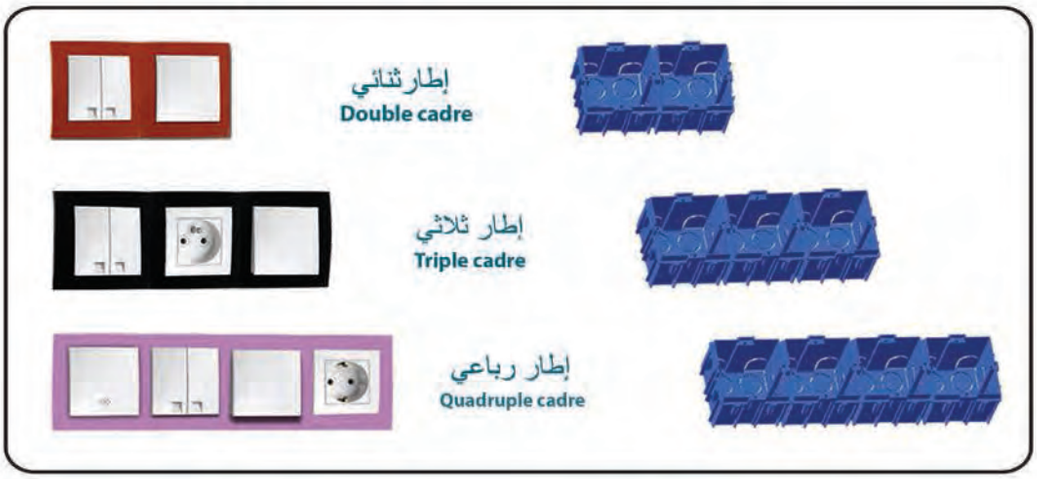

BMS ELECTRIC
Fabrication d'appareillages & accessoires électriques

Référence des couleurs CONTINUUM COLOR لائحة الالوان

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
CC091BLANC	CC091JAUNE	CC091VERT	CC091BLEU	CC091VIOLET	CC091ROUGE VIF	CC091ROUGE BORDEAUX	CC091 ROUGE BRIQUE	CC091ROZE	CC091MARRON	CC091NOIR	CC091GRIS

Ali Harbi, consultant en stratégies de développement durable et gouvernance :

« Un changement de gouvernance des EPE est indispensable »

L'ACTUEL : L'industrie publique continue d'enregistrer des contre-performances préjudiciables. Au deuxième trimestre 2020, à titre d'exemple, la production a reculé de plus de 14% ; quel en est votre commentaire ?

Ali Harbi : La contre-performance principale du secteur industriel public c'est que depuis 2013, des sommes d'argent monumentales ont été injectées pour faire des groupes publics industriels des leaders nationaux et internationaux, mais à ce jour, on constate que les résultats sont quasi nuls. Quant au recul de la production, selon les chiffres de l'ONS, il faut tenir compte, bien sûr, de l'effet de la Covid-19 en 2020 et de l'instabilité politique de 2019 qui a plongé les ministères, les agences techniques et les gestionnaires d'entreprises publiques dans un attentisme ce qui a eu d'énormes répercussions sur le plan des performances. Hors conjoncture Covid, la contre-performance du secteur public économique est à mesurer en proportion des investissements énormes consentis et sur la base de l'indicateur de rendement des capitaux mobilisés. Il faut aussi savoir que la plupart des entreprises arrivent en 2021 et en 2022 au terme de la période de différé de remboursement des crédits bancaires importants alloués en 2013/2014, ce qui va créer des contraintes supplémentaires de trésorerie.

Un des risques est que le gouvernement continue la fuite en avant en effaçant les dettes des entreprises publiques ou en les reprofilant sans contrepartie de plan de redressement crédible.

Par extension, cette situation remet sur la table la non-performance des EPE. Pour le secteur industriel, comment rétablir la situation avec à la clé plus d'efficacité ?

La question essentielle reste celle de la crédibilité des plans de redressement et de développement des EPE prises individuellement et non pas dans leur globalité. Pour assurer cette crédibilité, un changement de mode de gouvernance est indispensable et consistera à éliminer le facteur d'échec qui a été la mainmise du politique et de l'administratif sur les décisions économiques à l'échelon entreprise. Pour ce faire, les conseils d'administration devront être dotés de compétences indépendantes ne venant ni du secteur étatique ni de l'administration, et ils devront être remis au centre de la décision de la politique de l'entreprise ou du groupe industriel.

Sur un autre plan, les configurations d'entreprises diffèrent. Pour certaines, les plus viables, il s'agit de s'ouvrir sur le partenariat, donc, nécessairement, ouvrir le capital, ce qui peut se faire par des joint-ventures nationales et/ou internationales ou des contrats de management dans la perspective d'une croissance rapide. Pour un deuxième groupe, l'ouverture de capital est indispensable, non seulement pour des raisons financières, mais aussi pour impacter profondément le mode de gouvernance et de management, tout en ouvrant l'entreprise sur des opportunités commerciales, technologiques ou financières.

Enfin, pour une troisième catégorie d'entreprises publiques, il n'y aura d'autre choix qu'une restructuration douloureuse pour sauver la partie viable et liquider ce qui ne peut plus être rentable.

Quelle politique industrielle est nécessaire pour l'Algérie pour la période post-Covid-19 ?

Le cœur de la politique industrielle de l'Etat est de libérer les initiatives et créer un climat et une infrastructure d'affaires favorable. Cela ne concerne pas uniquement le ministère de l'Industrie, et cela passe par les axes suivants :

- La débureaucratisation de l'acte d'investir, en remettant à plat tous les processus pour réduire les délais et les étapes et en générant des obligations de performance, de transparence et de redevabilité aux administrations publiques en matière d'investissement. Un nouveau code des investissements reste attendu depuis près d'un an. Ce nouveau code ne devrait pas se contenter de lister des avantages fiscaux ou parafiscaux, mais contenir les engagements de performance de l'administration publique en lien avec l'acte d'investir.

- La relance ambitieuse d'un plan de développement du foncier industriel de manière à atteindre rapidement une offre supérieure à la demande, pour réserver des espaces stratégiques d'investissements majeurs à l'horizon 2030. Cela passera par la relance des projets de zones industrielles, mais aussi le traitement des actifs excédentaires fonciers des EPE, et des friches industrielles dues aux attributions de terrains sans réalisation des investissements.

- L'encouragement beaucoup plus proactif des investissements étrangers pour mieux lier l'industrie nationale aux chaînes de valeurs mondiales, par le biais d'une plus grande attractivité de la destination Algérie en investissements et en développant un vrai marketing international par le biais d'un nouveau rôle pour l'Andi, plus orienté à l'international.

- Créer les conditions d'un environnement financier favorable par le soutien aux formes de financement complémentaires aux banques comme les fonds d'investissement, la relance de la Bourse et la multiplication de l'offre concurrentielle bancaire en agréant de nouvelles banques.

- L'appui à la structuration des chaînes de valeurs locales afin de soutenir plus activement les industries à fort contenu d'intrants locaux, comme en priorité des industries de transformation minières et agricoles. Cela passe par des plans d'actions par filières, qui doivent être le fait des acteurs économiques en partenariat avec l'administration, et non pas le résultat d'un cavalier seul de cette dernière. Dans ce sens, les démarches de clusters de filières industrielles intégrées, basées sur des spécialisations de territoires, doivent être étudiées plus en profondeur.

- Enfin, le dernier axe de politique industrielle consistera à inscrire la production nationale dans la tendance mondiale vers des produits plus écologiques, bio, et bien sûr à plus faible impact en termes d'émissions de CO2 sur leur cycle de vie. Ce tournant mondial de l'industrie vert s'inscrit dans les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et constituera de plus en plus, à l'avenir, un critère d'investissement et de compétitivité industrielle.

Propos recueillis par H. Merzouk

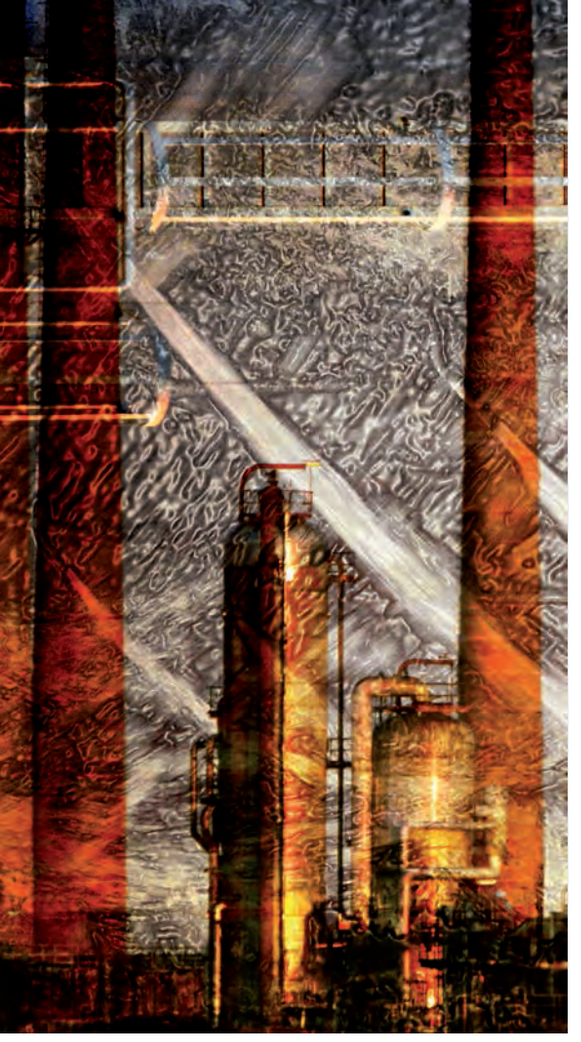

Industries manufacturières

Vers l'intensification des investissements

Par Salim B.

Croissance. Lors d'une récente sortie, le ministre des Mines avait affirmé que son secteur œuvrera en 2021 pour une large exploitation des richesses minières du pays afin de les rendre accessibles aux industries manufacturières et de réduire le recours aux importations des matières premières.

L'industrie nationale connaît depuis plusieurs années des hauts et des bas impliquant des retombées néfastes sur certaines filières du secteur. L'instabilité de la réglementation adossée à une faible innovation dans le secteur et une concurrence féroce des marchandises importées sont autant de raisons qui expliquent partiellement la faiblesse de la portée de l'industrie algérienne.

Certains créneaux, à l'image des industries manufacturières, ont été durement touchés ces deux dernières décennies. Le faible investissement constaté dans le secteur en est pour quelque chose. Mais pas seulement. Le désintérêt des opérateurs algériens pour certaines activités ayant un retour sur investissement long a négativement impacté la productivité de certaines filières du secteur.

La situation évolue, à présent, dans un sens favorable à un retour massif des investissements. Des mesures prises durant l'année dernière peuvent être, en effet, d'un apport indéniable au secteur. Elles peuvent même servir de levier et d'élément déclencheur d'un dynamisme sans précédent. Il s'agit du verrou de la règle 51/49, mais également la décision de l'abandon par les pouvoirs publics du droit de préemption de l'Etat sur les opérations de vente des actifs cédés par un investisseur étranger. Ce sont autant de mesures qui pourraient booster l'investissement dans les industries manufacturières qui ne nécessitent pas la mobilisation de sommes colossales pour la réalisation des projets mais aussi des délais courts pour l'entrée en production des unités.

Une industrie manufacturière dynamique pour réduire les importations

S'agissant des matières premières, les pouvoirs publics misent sur la relance des différents projets d'exploitation des ressources minières en vue d'assurer leur disponibilité pour les industries de transformation. Lors d'une récente sortie, le ministre des Mines avait abondé dans ce sens, affirmant que son secteur œuvrera en 2021 pour une large exploitation des richesses minières du pays afin de les rendre accessibles aux industries manufacturières et de réduire le recours aux importations des matières premières.

Ce qui est en train de se concrétiser d'ailleurs pour le textile qui commence à connaître une nouvelle dynamique grâce à des partenariats fructueux et productifs. Le secteur a bénéficié, en fait, d'une attention particulière des pouvoirs publics ces dernières années, permettant à certaines entreprises publiques du secteur de réaliser des gains considérables.

Des responsables du secteur affirment, à ce titre, que la part de la production nationale a été portée de 4% à 18% en l'espace de deux ans. Ce n'est pas négligeable pour le secteur. Cet exemple pourrait servir de modèle pour d'autres branches industrielles à l'avenir à la lumière des nouvelles orientations du gouvernement tendant à faire des PME un des moteurs de croissance de l'économie nationale■

"LIFTAL, qualité et sécurité garanties"

Levage, manutention & protection antichute.

Safetytools, vérins hydrauliques & produits industriels

Adresse : Haï Mekhadma
(à côté de Dar El Moualem)
B.P 862 Ouargla 30 000 - Algérie
Tél. : +213 (0) 29 71 65 42 /44
Fax : +213 (0) 29 71 97 31
Mob. : 0770 94 28 39
e-mail : liftal.sarl@gmail.com
liftal_sling@yahoo.fr
Site web : www.liftal-sling.com

TÜVRheinland ZERTIFIZIERT
ISO 9001:2015 Management System
www.tuv.com ID 9108649708

Sécurité industrielle

Quand la culture du risque fait défaut !

Inconscience. Selon le capitaine Tayeb Berrached, des études menées par ses soins ont identifié les difficultés rencontrées pour l'obtention de conformité par les entreprises (environ 12%) qui, apparemment, accordent peu d'intérêt à un enjeu aussi crucial que la prévention des sinistres.

« *Le risque zéro n'existe pas.* » Cette expression revient souvent dans le langage des responsables de la sécurité et la santé au travail des travailleurs. Dans le vocabulaire technique, la sécurité industrielle, au sens large, consiste de façon générale à garantir la sécurité des biens, des personnes et également la pérennité de l'entreprise. Il s'agit, alors, de concilier les exigences de rentabilité à court terme avec les exigences de sécurité des biens et des personnes visant à réduire les risques sur le plan environnemental, social, économique générés par l'activité de l'entreprise sur un plus long terme, pouvant affecter ses parties prenantes, ce qu'on appelle, désormais, responsabilité sociétale des entreprises. Dans les entreprises industrielles, dont les activités présentent des dangers et, donc, des risques technologiques avérés ou plausibles, la sécurité industrielle se focalise alors sur l'analyse de ces risques et sur leur maîtrise.

Un manque flagrant de culture du risque chez les entreprises

En Algérie, indubitablement, il ne se passe pas un jour sans que la presse nationale rapporte des informations sur les accidents industriels au sein des complexes ou des unités industrielles. Le 3 septembre 2020, une fuite de pétrole est constatée au niveau du tube Ok1, dans la région de Baâj (W d'El-Oued), reliant le Bassin rouge (Hassi Messaoud) et Skikda.

Le 1er juillet 2019, un énorme incendie s'est déclaré dans la zone industrielle de Sonatrach à Bethioua. Mars 2019, un incendie s'est déclaré dans un dépôt du

complexe papeterie Tonic industries de Bou-Ismaïl, l'un des plus importants complexes papetiers d'Afrique, et j'en passe. Ainsi, il s'avère que ce type de sinistres qui se manifestent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des entreprises restent dans la majorité des cas d'origine indéterminée, car dans la plupart des cas, les enquêtes sont ouvertes mais les conclusions ne sont jamais rendues publiques.

Néanmoins, selon le capitaine Tayeb Berrached, chef de bureau du Fichier national des établissements répertoriés relevant de la Direction générale de la Protection civile, des études menées par ses soins ont identifié les difficultés rencontrées pour l'obtention de conformité par les entreprises (environ 12% seulement pour l'année 2013) qui, apparemment, accordent peu d'intérêt à un enjeu aussi crucial que la prévention des sinistres. Il s'agit des facteurs suivants : l'absence de culture du risque dans les entreprises et l'absence de formation, d'information et de sensibilisation du personnel en matière de risque qui est patente dans la plupart des entreprises.

Ses manifestations les plus palpables sont : l'absence d'identification et d'analyse des risques ; l'inefficacité des moyens de secours (bouches d'incendie vides d'eau ou obstruées) ; l'insuffisance des moyens humains et matériels ; la subsistance de comportements à risque tels que des agents qui fument dans l'établissement malgré les panneaux d'interdiction affichés, la priorité accordée à la production au détriment de la sécurité, la pratique de soudure sur des réservoirs renfermant des produits inflammables sans avoir pris les mesures de sécurité nécessaires et le stockage sans précaution particulière de produits dangereux. En somme, à l'exception de certaines filiales de multinationales qui disposent d'un référentiel de sécurité acceptable, l'on déplore un manque général de culture du risque dans les autres entreprises.

Quelques actions nécessaires pour une meilleure maîtrise des risques

Un niveau de prévention et de protection efficace ne peut découler que d'une action concertée de tous les acteurs intéressés par la sauvegarde des outils de production, affirme le capitaine Tayeb Berrached. *« Chacun d'eux doit, en ce qui le concerne, intégrer un certain nombre de préoccupations que nous recommandons ci-dessous suite aux différentes visites effectuées par les services de la Protection civile sur l'ensemble du territoire national et l'expérience acquise sur le terrain dans le cadre du suivi et contrôle et de la conformité des installations classées pour l'obtention des autorisations d'exploitation conformément à la réglementation en vigueur »*, a-t-il souligné.

Du reste, il sera question de mener des réflexions pouvant permettre de proposer des actions concrètes dans le sens de la maîtrise des risques. Car, de cette maîtrise des risques, dépend la pérennité des entreprises d'une part et, d'autre part, la sauvegarde de notre économie nationale.

Dans ce contexte, les divers rapports dans ce domaine montrent les difficultés rencontrées pour l'obtention de conformité par les entreprises qui, apparemment, manifestent peu d'intérêt à un enjeu aussi crucial que la prévention des sinistres. Au niveau des entreprises, il est essentiel pour les dirigeants de lutter contre leur vulnérabilité afin de préserver leur pérennité. Ils doivent, par conséquent, mener les actions nécessaires à une bonne maîtrise des risques auxquels leurs entreprises sont confrontées. Ils doivent également se concerter avec les entreprises du même secteur présentant le même profil de risques.

Concernant la définition de procédures de management du risque, l'entreprise doit mettre en place une véritable politique de prévention des risques consistant à : - identifier les risques soit : par l'observation des mécanismes de production, des procédures, des comportements, etc., par des scénarios : par exemple, en supposant la réalisation d'un risque, et en réfléchissant sur ses conséquences, on découvre d'autres risques induits qu'il convient de prendre en compte ; - analyser les risques pour en déterminer les causes. Plusieurs événements pouvant se combiner pour entraîner un accident.

En outre, il faut qualifier les risques, autrement dit, déterminer leur fréquence ou, pour les risques rares, leur probabilité d'occurrence et leur gravité ; - créer un service de sécurité dont le rôle est de mettre en place toutes les mesures de prévention et de protection et de veiller à leur strict respect.

Le service de sécurité doit surveiller et tester régulièrement tous les moyens de prévention-protection. Il doit sensibiliser l'ensemble du personnel sur les risques créés par les activités de l'entreprise ; selon les prescriptions particulières en matière de prévention des risques industriels et énergétiques. Il s'agit également d'accorder un grand intérêt à la formation continue des chargés de la sécurité industrielle au niveau de chaque entreprise à chaque fois que l'occasion se présente■

K. R.

Secteur agricole

Forte résistance face à la crise sanitaire

Prouesse. Le secteur de l'agriculture résiste, tant bien que mal, à la crise sanitaire qui secoue le monde avec un rebondissement important de la production et même des perspectives à l'exportation.

Chiffres à l'appui, la production agricole a pu dépasser l'équivalent de 25 milliards de dollars, contre 23 milliards USD durant la campagne agricole précédente. Grâce à la technique de l'irrigation, l'Algérie a réussi à augmenter ses rendements, notamment pour les cultures de blé, en dépit du manque des ressources hydriques. Selon l'APS, dans certaines régions céréalières, le rendement de blé dur à l'hectare avait atteint jusqu'à 60 quintaux, selon le ministère de l'Agriculture qui table sur une production de 71 millions de quintaux de blé dans un avenir proche, grâce à l'extension des surfaces irriguées. L'année 2020 a été, en outre, distinguée par la plantation de plus de 11,5 millions d'arbres dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de reboisement.

L'autre événement qui suscite l'optimisme pour ce secteur est l'annonce d'un projet de création d'une nouvelle banque dédiée exclusivement au financement des agriculteurs. Face à toutes ces réalisations, le gouvernement continue de doubler d'efforts afin de rendre ce secteur l'un des plus importants pour le développement économique national. D'ailleurs, tout récemment, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a donné des instructions strictes aux directeurs des services agricoles des wilayas pour la concrétisation de la feuille de route sectorielle 2020-2024.

La feuille de route tracée par le ministère concerne la campagne labours-semailles, la campagne de récolte de maïs, l'application de l'instruction relative à l'approvisionnement en son subventionné, le programme complémentaire d'irrigation, l'électricité agricole, l'assainissement et la récupération du foncier non utilisé ainsi que d'autres dossiers s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de la feuille de route sectorielle 2020-2024. Aussi, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural compte relancer le Recensement général de l'agriculture (RGA) durant la campagne agricole 2020-2021.

Cette opération *« permettra une connaissance précise et parfaite des structures agraires en vue d'une meilleure visibilité du secteur et la mise à niveau du système d'information statistique actuel »*. Cette nouvelle opération de recensement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du secteur agricole 2020-2024, précise le communiqué, rappelant que le dernier recensement remonte à 2001. Aussi, elle permettra, selon le ministère, de construire une base de données sur cette ressource et, par conséquent, une meilleure maîtrise de la filière des viandes rouges et un approvisionnement continu du marché national.

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, l'a bien précisé : *« Il faut impérativement ériger une industrie agroalimentaire et ouvrir ainsi de nouvelles perspectives aux agriculteurs. Nous devons sortir de la logique rentière et optimiser notre potentiel agricole »*

F. A.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE
PAYEZ VOTRE ASSURANCE PAR
CARTES DE PAIEMENT
بطاقة الدفع
2605 1178 0000 0000
Valid from
Expires end
الذهبية
بريد الجزائر
ALGÉRIE POSTE
675 5582 8726
9034
00/00 تنتهي بتاريخ
NOM ET PRÉNOM
C'EST TELLEMENT FACILE AVEC LA C@@T
www.caat.dz

Secteur des transports

Des pertes et des reconsidérations

Mutation. Le président de la République veut reconsidérer le système des transports en Algérie sous toutes ses formes (terrestre, maritime et aérien), sur la base de la prise en compte de deux mesures essentielles : rentabilité et qualité des services.

Par Fatiha Amalou

La crise sanitaire n'a épargné aucun secteur d'activité. Celui des transports a été affecté de plein fouet. En Algérie, les compagnies nationales de transport aérien, maritime et terrestre ont cessé leurs activités depuis mars dernier en guise de mesure préventive contre la propagation de la pandémie Covid-19.

La compagnie nationale de transport aérien Air Algérie, qui a repris dernièrement son programme de vols internes, est dans une situation financière difficile marquée par une perte de 40 milliards de dinars. L'ENTMV accuse, de son côté, une perte de 9 milliards de dinars depuis la suspension du trafic des voyageurs le 17 mars dernier. Par ailleurs, la SNTF déplore environ 1 milliard de dinars de pertes dues à la suspension des trains dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, selon Yacine Bendjaballah, directeur général de ladite société. De son côté, l'Entreprise du métro d'Alger (Ema) a accusé une perte de 13 milliards de dinars depuis la suspension de ses services en mars dernier, suite au confinement sanitaire imposé pour lutter contre la propagation du coronavirus, selon son directeur général, Ali Arezki.

Pour l'entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa), les choses sont aussi inquiétantes. L'entreprise a perdu 30% de son chiffre d'affaires depuis le début de la pandémie de coronavirus et l'application des mesures de prévention visant à contenir la propagation du virus, selon le directeur général de l'entreprise, Yacine Karim. Cet état de fait inquiète les responsables du secteur qui se forcent à trouver les meilleures stratégies et solutions pour faire face à cette situation et alléger les pertes engendrées par cette crise sanitaire.

Les nouvelles directives de Tebboune

Rappelons que c'est à l'occasion du Conseil des ministres tenu en août 2020 que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait détaillé son approche par rapport

à une reconsidération totale du secteur des transports en Algérie. En effet, le président de la République veut reconsidérer le système des transports en Algérie sous toutes ses formes (terrestre, maritime et aérien), sur la base de la prise en compte de deux mesures essentielles : rentabilité et qualité des services.

Le chef de l'État décide, en outre, l'introduction de l'utilisation du gaz liquéfié et de l'électricité dans les trains et l'arrêt de l'achat de locomotives diesel. Aussi, le secteur des transports va connaître certainement une mutation afin de le rendre efficace dans sa contribution au développement économique du pays.

La stratégie du gouvernement consiste à développer l'offre de transport afin de satisfaire les besoins de mobilité des personnes et des biens, améliorer la qualité de service par la réduction des temps de parcours, répondre aux besoins logistiques des opérateurs économiques et assurer un développement durable. Selon les experts, la nouvelle démarche doit promouvoir un développement équilibré du transport aérien, terrestre et maritime répondant aux besoins des usagers en matière de transport de personnes et de marchandises dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté, d'économie et d'efficacité■

Désenclavement des zones d'ombre à travers l'accès aux télécommunications

Le MPTTN et ATM Mobilis à pied d'œuvre

Développement. Élevées au rang de *« priorité absolue »* par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans le cadre des programmes de développement local, les zones d'ombre sortent peu à peu de l'isolement dans lequel elles étaient reléguées jusque-là, au point de passer du stade de sujet tabou à celui de leitmotiv de l'Etat.

Symbole de cette Algérie profonde qui ne demande qu'à se soustraire de l'isolement socio-économique auquel elle a longtemps fait l'objet, ce dossier prend, en ce début d'année 2021, des allures de pierre angulaire du quinquennat du président, qui n'a eu de cesse d'affirmer, depuis son investiture à la magistrature suprême du pays, que l'édification de l'Algérie nouvelle *« ne saurait se concrétiser sans la promotion de ces zones et la prise en charge des doléances de leurs populations »*.

L'objectif tracé par l'Exécutif n'est autre que celui de l'amélioration du cadre général et des conditions de vie de millions de citoyens et contribuables algériens, à travers la mise en œuvre des principes de la justice sociale. Selon les chiffres dévoilés récemment par le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merrad, l'Etat a consacré une enveloppe de plus de 184 milliards de dinars à la réalisation de 12.489 projets de développement sur près de 33.000 projets destinés aux zones d'ombre au niveau national. A commencer par l'accès aux technologies des télécommunications (TIC) et à l'information.

Pour montrer la voie et cristalliser son adhésion à ces principes, le ministère de la Poste et des Télécommunications et des Technologies et du Numérique (MPTTN) et son partenaire ATM Mobilis ont tracé un programme ambitieux, notamment via la mise en place d'une couverture mobile haut et très haut débits, ainsi que des solutions innovantes pour favoriser l'accès à l'information, au savoir et aux connaissances. Un engagement qui se traduit par une ribambelle de réalisations dans plusieurs wilayas du pays, dont voici quelques illustrations.

A l'Est

A Mila, les services de la Direction opérationnelle d'Algérie Télécom s'emploient à déployer les réseaux de télécommunications dans 26 zones d'ombre de la wilaya, réparties à travers plusieurs communes, telles Ouled Khelouf et Minar Zarza. En octobre 2020, le directeur local du secteur, Adel Rachid, indiquait que les travaux avaient été achevés dans 10 zones, soulignant que ce programme porte sur l'extension du réseau de fibre optique et le déploiement d'un total de 72 km de câbles.

M. Brahim Boumzar
Ministre de la Poste,
des Télécommunications,
des Technologies et du Numérique

L'opération porte également sur l'installation d'antennes 4G qui, eu égard au relief difficile de ces régions, se sont affirmées comme étant la meilleure option pour pallier la difficulté de déployer le réseau de téléphonie fixe, selon la même source.

A l'Ouest

A l'autre bout du pays, et plus précisément dans la wilaya d'Oran, ce sont pas moins de 15 stations 4G LTE qui ont été programmées à la réalisation dans des zones d'ombre par Algérie Télécom, dans le but de permettre aux habitants de ces régions de bénéficier plus facilement des services de téléphonie fixe et de l'Internet.

L'opération de réalisation de ces stations a été programmée dans le cadre du plan d'Algérie Télécom (2019-2020) pour fournir à ces zones isolées des prestations de téléphone fixe et d'Internet, selon le directeur opérationnel de l'entreprise à Oran, Dahmani Habib. Au mois de juin 2020, 6 stations 4G LTE, comprises dans le programme, ont été réalisées au profit des zones d'Arzew, Oued Tlélat, Aïn-Tassa et Aïn-El-Kerma. L'opération se poursuit pour inclure d'autres zones au cours de l'année 2020, avait indiqué le même responsable.

Toujours à l'Ouest, et dès le mois de février 2020, le ministre des MPTTN, Brahim Boumzar, avait déclaré, en marge d'une visite d'inspection dans la wilaya de Tissemsilt, que son département *« garantira la couverture des zones d'ombre par les services postaux et des télécommunications, notamment à travers la connexion aux réseaux téléphoniques fixes et mobiles, ainsi que l'Internet »*. Des propos aussitôt étayés par des faits, à travers le coup d'envoi donné pour la réalisation d'une station de base pour l'Internet à haut débit de 4e génération, au niveau de la zone de Elabias, dans la commune de Lerjam.

Au Sud

Force est de constater que les régions du sud du pays sont celles où les besoins de réaliser un saut qualitatif et quantitatif en matière de développement des infrastructures de télécommunications se font le plus sentir. En décembre dernier, le MPTTN et ATM Mobilis ont annoncé la mise en service de 7 nouvelles antennes installées sur l'axe autoroutier de la RN 03 reliant Aïn-Aménas à Djanet, dans la wilaya d'Illizi, sur une longueur de 650 km.

Les endroits où sont installés ces nouveaux équipements sont Tiguentourine, l'intersection de Tarat, le point en direction de Djanet (PK50), Sirghaoune, l'intersection Ihrir, Oued Sersouf et la centrale électrique Tidjentouret, à l'entrée de la ville de Djanet. Mobilis assure, par ailleurs, que la mise en service de ces nouvelles antennes permettra d'augmenter à plus de 90% le taux de couverture de cette wilaya en réseaux 3G et 4G.

L'éducation des plus jeunes n'est pas en reste !

La stratégie tracée par le MPTTN pour les zones d'ombre comprend également un volet dédié à l'éducation, à travers le lancement de plusieurs projets visant à améliorer et vulgariser l'accès aux moyens modernes de l'instruction et de l'apprentissage.

A ce titre, le raccordement des écoles primaires des régions enclavées du pays au réseau Internet comme une priorité et ce, dans le cadre des efforts visant à encourager les élèves du cycle primaire à utiliser les nouvelles technologies dans l'aspect pédagogique et éducatif.

A ce titre, le MPTTN a initié un programme de grande envergure visant à interconnecter 27.000 établissements scolaires et 4.000 établissements sanitaires à travers le pays via le satellite algérien Alcomsat1. Une opération en adéquation avec l'engagement de l'Algérie pour la mise en œuvre des dix-sept objectifs établis par les Nations unies dans son agenda 2030 Objectifs de développement durable.

Elle s'inscrit, aussi, dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux services des secteurs de l'éducation nationale et de la santé publique, dont l'objectif est de consolider et d'élargir le développement humain, à l'effet de satisfaire les besoins croissants de la population et de garantir la disponibilité de ces services dans toutes les régions du pays■

B. K.

Digitalisation de l'administration

Y a-t-il une place pour la facture électronique en Algérie ?

Retard. En Algérie, la conjoncture économique n'est pas encore favorable à l'instauration de la facturation électronique, bien que l'e-paiement commence à prendre une certaine ampleur, relativement aux années précédentes, en grande partie du fait de la pandémie de Covid-19.

Par A. A. BENALIA

La digitalisation de l'administration algérienne semble être, en ce moment, le cheval de bataille du gouvernement. Particulièrement depuis les dernières déclarations faites par le Premier ministre, qui vont dans le sens de la concertation des actions en faveur de la généralisation de l'utilisation des TIC dans la modernisation des services publics. Avant ces déclarations, il y avait celles du président de la République qui, lors du Conseil des ministres du 22 mars 2020, avait donné son accord au ministère de la Micro-entreprise, des Start-up et de l'Economie des connaissances pour la mise en œuvre de *« l'initiative pour la transition numérique »* qui vise la transformation numérique de l'Etat et de la société.

Dans ses principes, cette initiative devrait s'appliquer sur plus d'un niveau : la numérisation de l'administration centrale, des documents et des formulaires administratifs, la généralisation des bases de données sur la base du numéro d'identification national (NIN), la création d'un tableau de commande pour la prise de décisions et le suivi des projets gouvernementaux... D'autres aspects devraient en faire partie tels que la modernisation du réseau internet gouvernemental pour assurer la liaison entre les différents départements ministériels.

Si cet effort de la part du gouvernement commence à être perçu, au niveau de l'administration publique, et particulièrement au niveau de l'administration locale, à travers les plateformes numériques qui sont mises à la disposition des citoyens par la facilitation de l'accès à des documents administratifs, ainsi que la possibilité de communication par voie électronique avec celle-ci, certains aspects de la modernisation et de la digitalisation de la vie économique et administrative méritent de s'y intéresser. Ceci dans la mesure où l'avantage à en tirer ne se limite pas à l'amélioration des services publics à l'attention des citoyens uniquement ; c'est tout l'écosystème administratif, financier, juridique, économique… qui devrait en bénéficier.

A ce titre, et à propos de la modernisation des services publics, et afin de faire un parallèle de ce qui se passe ailleurs, il est constaté que certains pays européens ainsi que d'Amérique Latine optent de plus en plus pour la généralisation de la facturation électronique. Que cela soit à titre obligatoire, facultatif, pour les relations inter-entreprises ou celles entre administrations et entreprises. Cela semble être une solution de choix pour les administrations publiques au niveau de ces pays, et la tendance fait que la facturation électronique sera probablement l'un des enjeux majeurs des années à venir et ce, à l'échelle mondiale.

Qu'est-ce que la facturation[1] électronique ?

Da façon générale, l'on parle de facture électronique à partir du moment où celle-ci est créée, transmise, reçue et conservée sous format électronique, et qu'elle obéit aux mêmes règles qu'une facture classique sous format papier. Cela veut dire qu'elle obéit à toutes les obligations légales en matière de mentions légales à y faire apparaître, aux règles de contrôle fiscal et d'opposabilité en matière d'opposabilité juridique en cas de litige.

La différence est à faire entre une facture électronique et une facture scannée, qui ne peut pas faire office de facture électronique et qui ne dispose d'aucune valeur légale en matière d'opposabilité, surtout si la facture originale en version papier n'existe plus. A ce niveau, il y a lieu de retenir que le principal souci de ce mode de facturation, et afin d'atteindre le niveau de dématérialisation de la facture, est celui du respect du cadre légal. Dans ce sillage, nous verrons quelles sont les caractéristiques de la réglementation algérienne.

Quelles sont les principales caractéristiques de la facture électronique ?

Avant cela, il est important de souligner que la facture électronique, telle que conçue dans les législations des pays qui ont adopté la facturation électronique dans les différentes transactions commerciales, se doit d'obéir à trois grands principes :

• L'authenticité de la facture qui renvoie à la vérification du bon émetteur de celle-ci ;

• L'intégrité du contenu de la facture qui vise à la sauvegarde de l'intégrité des informations qui rend impossible d'en modifier le contenu pendant tout le processus de sa transmission et pendant toute la durée de sa conservation légale (fiscale, commerciale, comptable) ;

• La lisibilité de la facture et sa visibilité dans le temps.

Pour la mise en œuvre de ces trois principes, l'opérateur qui opte pour la facturation électronique dispose du choix de l'un des trois moyens suivants qui sont communément qualifiés de *« voies de sécurisation »,* que sont la piste d'audit, la signature électronique et la solution d'EDI.

La piste d'audit fiable : au niveau de cette voie, c'est à l'entreprise de prouver la réalité de la transaction par une série de contrôles de documents pouvant être audités. Cette voie est généralement choisie par les entreprises qui ne disposent ni de signature électronique ni de solution d'EDI.

Ainsi, avec cette solution, c'est à l'opérateur de prouver la véracité de sa facture à la suite de sa transmission sous format électronique, par mail, en apportant la preuve qu'elle émane bien d'une transaction commerciale.

La signature électronique : dénommée aussi Cachet serveur, il s'agit d'un processus de signature basé sur un certificat qualifié. Elle répond aux mêmes conditions d'une signature manuscrite, sauf qu'il s'agit d'un processus informatique normé et elle fait office de preuve juridique recevable puisqu'elle répond aux trois grands principes.

La signature électronique est basée sur un certificat qui doit être délivré par une autorité de certification.

L'échange de données informatisé (EDI) : c'est l'automatisation et la normalisation des données de la facture (ainsi que de tout autre document) entre deux ordinateurs au travers de messages standardisés suivant des normes établies et reconnues, et surtout légales (normes propres à chaque domaine d'activité : grande distribution, vente d'automobiles…)

Quels sont les avantages de la facture électronique ?

Au-delà de son aspect automatique et qui défie l'aspect bureaucratique de la version en papier, la facture électronique présente un certain nombre d'avantages, dont les plus importants sont structurés comme suit :

Facilitation de la déclaration et du contrôle fiscal à distance

Cela constituerait un enjeu colossal pour l'administration fiscale si, dans le sillage de la mise en œuvre de l'e-administration, la télé-déclaration prenait en compte les informations des factures électroniques, particulièrement en matière de TVA, en procédant aux recoupements entre TVA collectée chez les fournisseurs et TVA déduite chez les clients, en veillant à l'application des bons taux se rapportant au type d'activité et au statut du déclarant. Le cas est le même pour tous les autres impôts et taxes.

Facilitation de la lutte contre la fraude fiscale

Cela à condition que la facturation électronique soit adoptée de façon obligatoire par secteur d'activité ou par type d'entreprise. Ce n'est que dans cette mesure que la lutte contre la fraude fiscale peut être d'une efficacité notable ; cela du fait que chaque facture éditée peut être comptabilisée automatiquement et peut faire l'objet d'une pré-déclaration.

[1]Dans cet article, le terme « *facturation* » désigne l'acte de transmission de la facture qui donne lieu à la naissance d'une créance commerciale et qui fait référence à l'utilisation d'un système d'information pour la transmission.

Réduction du coût lié au traitement de la facture

Cela est d'autant vrai que la facture sous son format papier cumule à la fois :

- un coût de traitement qui est lié à la restitution de l'information commerciale, à la base de la facturation ;
- un coût d'édition ;
- et un coût de transmission.

La numérisation de la facture réduit considérablement ces coûts, et particulièrement ceux en relation avec l'édition et la transmission qui est la plus visée à ce niveau, puisque les systèmes d'information réalisent des économies sur les deux premiers. Mais dans le cas de l'existence d'un cadre réglementaire approprié pour la facturation électronique, les systèmes d'information permettent de réaliser des économies sur le troisième type de coût.

Gain de temps de la transmission

Le gain d'économie, qui peut être réalisé en rapport avec les coûts que l'on vient de citer, est à comptabiliser avec le gain de temps occasionné grâce au traitement automatisé de la facture, ainsi que la télétransmission qui remplace l'acheminement classique de la facture.

Sécurisation de la relation client-fournisseur par la sécurisation de la transmission

Par le moyen de la cryptographie et la possibilité de vérification de l'authenticité des signatures électroniques et des certificats s'établissent des relations de confiance entre clients et fournisseurs qui sont à la base des transactions réussies. Cela est étayé par la sécurité des systèmes qui garantit l'intégrité des informations commerciales pendant l'acte commercial et pendant toute la durée de la conservation des pièces électroniques.

Qu'en est-il de la facturation électronique en Algérie ?

En Algérie, la conjoncture économique n'est pas encore favorable à l'instauration de la facturation électronique, bien que l'e-paiement commence à prendre une certaine ampleur, relativement aux années précédentes, en grande partie du fait de la pandémie de Covid-19. Cela dit, le climat des affaires en Algérie ne dispose pas de toute la confiance nécessaire dans le moyen de la facturation électronique, que ce soit par méconnaissance ou par méfiance du côté de la sécurisation. Toujours est-il que le cadre réglementaire ne cite, à aucune occasion, la facture électronique, mais pourrait en être un bon support. Toutes les conditions sont favorables pour ce faire, et il n'y a qu'à consulter le *Journal officiel* pour s'en apercevoir.

En effet, la loi n° 15-04 du 1er février 2015 a été promulguée à l'effet de fixer les règles générales relatives à la signature et à la certification électroniques, qui sont à la base de la mise en pratique de la facturation électronique. Bien que cela ne soit pas explicite, la loi parle de documents électroniques et de durée légale de conservation, ce qui laisse croire que la pratique commerciale pourrait admettre qu'elle y soit intégrée.

D'un autre côté, cette loi stipule la création de trois autorités de certification distinctes dont chacune dispose de ses propres prérogatives en matière d'élaboration d'approbation de contrôle et d'audit :

l'Autorité nationale de certification électronique (ANCE), qui est rattachée au Premier ministre. Elle est chargée de promouvoir l'utilisation et le développement de la signature et la certification électroniques et de garantir la fiabilité de leurs usages ;

l'Autorité gouvernementale de certification électronique (AGCE), qui est rattachée au ministre chargé de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication. Elle est chargée du suivi et du contrôle de l'activité de certification électronique des tiers de confiance ainsi que la fourniture de services de certification électronique au profit des intervenants dans la branche gouvernementale.

l'Autorité économique de certification électronique (AECE) est rattachée à l'Autorité en charge de la Régulation de la Poste et des Communications électroniques (ARPCE). Elle est chargée du suivi et du contrôle des prestataires de services de certification électronique qui fournissent les services de signature et de certification électroniques au profit du public.

Quelles sont les conditions de l'adoption de la facturation électronique en Algérie ?

Au sens de l'assise juridique, il peut être affirmé que la première moitié du chemin est parcourue par la création des trois autorités citées ci-dessus, ainsi que par la promulgation et la reconnaissance de la certification et de la signature électroniques.

Puisque les autorités habilitées à la délivrance de la certification électronique sont mises en place et opérationnelles (du moins l'AGCE), il est attendu que les mécanismes de certification des signatures électroniques soient établis pour les factures électroniques.

Il est attendu aussi que les modalités de l'adoption de la facturation électronique soient mises en œuvre afin de réglementer les aspects liés :

- aux grands principes qui régissent la facturation électronique, cités plus haut ;

- à la normalisation des métiers qui sont à même d'user des factures électroniques dans leurs relations, dans un objectif de définir des normes d'EDI ;
- aux mentions légales qui doivent figurer au niveau des factures électroniques ;
- à la durée légale de conservation des factures à la suite de leur production, signature et transmission ;
- à l'approbation de son opposabilité juridique en tant que pièce probante attestant d'un acte commercial.

Ceci sur le plan des relations entre opérateurs économiques. Entre les opérateurs, l'administration (fiscale, autorités…) et les instances juridiques, il est attendu que l'élargissement de la facturation électronique soit adopté progressivement, suivant le besoin.

Dans un premier temps, cette généralisation peut être faite à titre facultatif avec des mesures incitatives, telles que certaines exonérations ou exemptions, sous certaines conditions. Ensuite, cela peut prendre une forme obligatoire progressive, en commençant par des secteurs sensibles, tels que les marchés et commandes publics, pour ensuite y intégrer toutes les grandes entreprises du ressort de la DGE, etc.

Propositions qui n'attendent que l'intérêt des décideurs, du fait de l'avantage qu'elles procurent pour tout un écosystème économique, financier, fiscal…

e-paiement en Algérie
Près de 4 millions d'opérations réalisées en 2020

Le nombre global des opérations de e-paiement en Algérie a atteint 3.991.913 opérations durant la période de janvier à novembre 2020, selon les chiffres communiqués par le ministère de la Poste et des Télécommunications. Durant cette même période, 85,09% de l'ensemble des opérations globales réalisées en Algérie ont été effectuées via la plateforme monétique d'Algérie Poste, ce qui représente un total de 3.396.787 opérations, soit un taux de croissance de 406% comparativement à 2019.

Pour ce qui est des montants financiers issus des opérations effectuées via cette plateforme, le ministère a fait état d'un total de plus de 2,7 milliards de dinars, avec un taux de croissance de 155% par rapport à 2019, soit 57,75% des montants globaux des opérations du e-paiement en Algérie durant la même période.

Les opérations réalisées dans le secteur des télécommunications (Algérie Télécom, Mobilis, Djezzy et Ooredoo) représentent un taux de 91,55%, soit 3.654.949 opérations qui concernent les services de rechargement de compte et de paiement de factures de téléphone et d'abonnement Internet. Quant aux opérations de paiement effectuées par les terminaux de paiement électronique (TPE) d'Algérie Poste, elles ont atteint, depuis le début de 2020 jusqu'au mois de novembre de la même année, 187.482 opérations, soit un taux de croissance de 720% comparativement à 2019■

Accord d'association Algérie-Union européenne

Qui est finalement perdant ?

Préjudice. Tous les critiques à l'époque de la signature de ces accords s'accordaient à dire que l'Algérie n'aurait jamais dû les signer, du fait de la faiblesse de sa machine économique et de l'absence complète d'un tissu industriel lui permettant de tenir le pari de l'association et de la franchise douanière.

Dans un article paru dans la presse nationale, il est question de faire le point sur 15 ans d'application de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne qui a été signé entre les deux parties dans le sens de la fructification des relations économiques et commerciales.

A l'origine, l'Accord devait permettre de réaliser un certain nombre d'objectifs, qui sont pour le moins contraignants au vu de la situation économique du pays lors de la signature en 2002, et de son entrée en vigueur en 2005.

Ils convergent tous vers l'ouverture et la mise à la concurrence à grande échelle, l'Algérie n'étant pas membre de l'OMC à ce jour. Et c'est grâce à ce type d'accord qu'elle veut mettre en pratique ces objectifs, car les règles qui s'y appliquent sont similaires à celles de l'OMC. C'est sur trois grands axes que les accords d'association avec l'Union européenne sont érigés, du point de vue économique et dont la visée est celle du démantèlement tarifaire à 100%. Ces axes devant être, en principe, déployés selon un calendrier précis, à partir du 1er septembre

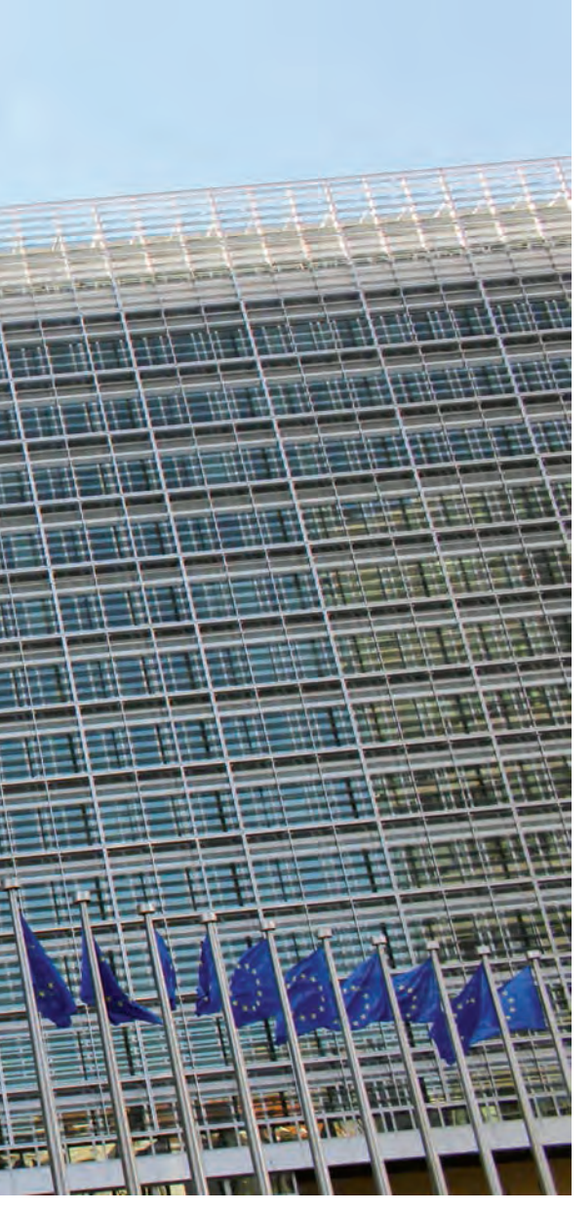

2005, jusqu'au 1er septembre 2017 :
- Les modalités de libéralisation des produits industriels ;
- Les modalités de libéralisation des produits agricoles ;
- Les mesures compensatoires des pertes subies par l'Algérie à la suite du démantèlement tarifaire, pour lesquelles l'UE met au point un dispositif de mesures d'accompagnement en aides à fonds perdus et crédits octroyés par la BEI (programme MEDA I et II).

Tous les critiques à l'époque de la signature de ces accords s'accordaient à dire que l'Algérie n'aurait jamais dû les signer, du fait de la faiblesse de sa machine économique et de l'absence complète d'un tissu industriel lui permettant de tenir le pari de l'association et de la franchise douanière. Aujourd'hui, et après plus de 15 ans, un bilan plutôt édifiant est dressé par les experts et la presse spécialisée. En effet, et suivant les estimations, l'Algérie a importé l'équivalent de plus de 310 milliards de dollars de marchandises, alors que l'Union européenne a acheté pour quelque 15 milliards de dollars de produits algériens, hors hydrocarbures, soit une différence qui donne sérieusement à réfléchir sur les retombées de cet accord.

En outre, il est facile d'imaginer dans quelle mesure la mise en place de la zone de libre-échange aurait eu pour conséquence dans les circonstances actuelles, puisque celle-ci devait, selon les termes de l'accord, être fonctionnelle dès 2017. Cette disposition étant repoussée, à la demande de l'Algérie, à chaque fois, dont la dernière était prévue jusqu'au 1er septembre dernier.

Loin d'avoir eu l'effet théoriquement escompté, cet accord a, au contraire, été la cause de pertes colossales pour le Trésor public algérien. Les estimations vont dans le sens de plus de 30 milliards de dollars en 15 ans d'existence.

Un accord préjudiciable

Au moins trois faits caractérisent la catastrophe qui noircit le contexte de la signature de cet accord, qui a été plus que préjudiciable pour l'Algérie. Le premier est que cet accord a été fait sans aucune partie pour l'Algérie, à travers de vrais partenariats ou de transferts de compétences dans des domaines bien définis.

Le deuxième est qu'il ait été fait sans mesure de protection aucune pour le produit national, ce qui met en danger celui-ci en l'absence de barrières douanières, à l'encontre de produits étrangers de qualité équivalente ou supérieure, à des prix imbattables. De quoi tuer dans l'œuf toute initiative d'instaurer une industrie digne d'un grand pays qui se vantait déjà de l'industrie qu'il développait à une certaine époque, quelle qu'en soit la qualité.

Le troisième fait est celui de l'inscription de cet accord dans le long terme avec une application immédiate qui ne laisse pas le temps à des initiatives de rattrapage et, en sus, un risque de sanction qui pèse lourd, en cas de défaillance.

De quoi se poser mille et une questions sur les intentions qui animaient les initiateurs de ce contrat aux allures de malversation, ou de manque de bon sens, dans une conjoncture qui ne permettait même pas de plaider des revenus suffisants pour sa réalisation.

Si un accord d'association, du type Algérie-UE, venait à être complètement concrétisé, il y va sans dire que cela devrait pousser les autorités, dans le cadre des reports continuels qui interviennent à chaque reprise, à réfléchir à des stratégies de développement qui agissent avec un effet immédiat.

En effet, il devient plus qu'urgent de faire en sorte que l'économie se doit d'être compétitive et innovatrice afin qu'elle puisse tirer avantage de son accord d'association, ne serait-ce que de façon progressive de sorte à utiliser les avantages de l'accord en matière de dispositifs d'accompagnement, quitte à renégocier de façon à disposer d'un MEDA III. Mais cette fois, la réforme doit intervenir dans le sens du développement à l'avantage de l'Algérie. Dossier à suivre■

A. A. B.

Entreprenariat féminin

L'après-Covid-19 s'annonce décisif

A travers le monde, la Covid-19 a amplifié les obstacles structurels auxquels font face les femmes entrepreneures, frappant de manière disproportionnée beaucoup de PME féminines. Or, l'entrepreneuriat joue un rôle essentiel dans l'autonomisation économique des femmes, en particulier dans les pays en développement.

La gestion de cette période était des plus difficiles. Des actions sont menées. L'initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi), à titre d'exemple, a engagé des allocations de fonds. Celle du mois d'août dernier, à elle seule, était constituée de 49,3 millions de dollars et devrait bénéficier à plus de 15.000 entreprises dirigées par des femmes et permettre de mobiliser environ 350

Complexité. En Afrique, les femmes sont considérées comme les colonnes vertébrales de l'économie du continent et des leviers d'accélération formidables pour la croissance inclusive.

millions de dollars auprès d'autres sources publiques et privées. Ces fonds sont destinés à des programmes qui visent à stimuler l'entrepreneuriat féminin et dont l'exécution sera confiée à quatre banques multilatérales de développement : la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), pour la mise en œuvre de projets en Asie centrale et en Afrique du Nord, la Banque interaméricaine de développement (BID), pour des opérations en Amérique latine, la Banque islamique de développement (BIsD), pour des activités dans des environnements fragiles en Afrique de l'Ouest et, enfin, le Groupe de la Banque mondiale, pour des projets dans la région du Sahel, au Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) ainsi que des programmes d'envergure mondiale.

Qu'en est-il de l'entrepreneuriat féminin en Algérie ?

En Afrique, les femmes sont considérées comme les colonnes vertébrales de l'économie du Continent et des leviers d'accélération formidables pour la croissance inclusive. Qu'en est-il de l'Algérie ? Le nouveau paradigme économique basé sur l'innovation commence à voir l'émergence progressive de femmes à travers des produits innovants.

Le gouvernement compte assurer un meilleur accompagnement et mettre fin à cette image d'Epinal où les femmes qui dirigent des entreprises étaient moins considérées que les hommes. La mise en œuvre du guichet unique au niveau de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) est annoncée au profit des femmes entrepreneures. En mars dernier, le Forum des chefs d'entreprise (FCE) a, lui également, annoncé la création d'une nouvelle commission femmes et dont le but est de faire la promotion de la femme entrepreneure.

Entre autres objectifs, la construction d'une passerelle entre l'université et l'entreprise. Mais la question de l'entreprenariat féminin est complexe. Elle l'était même avant la pandémie Covid-19. Sur ce sujet, le Dr Abedou Abderrahmane, directeur de recherche au Cread, relève, d'abord, que les données liées à l'évolution de l'entreprenariat féminin sont paradoxales. Entre 2003 et 2018, le nombre des entrepreneurs masculins a augmenté de 85,75% alors que celui des femmes entrepreneures a enregistré une croissance plus faible de 60,1%. Mais, explique l'universitaire, *« cette croissance sur quinze ans cache une évolution en dents de scie du poids de l'entrepreneuriat féminin. En effet, rapporté au nombre global d'entrepreneurs du pays, l'entrepreneuriat féminin a représenté le taux de 13,4% en 2003 pour atteindre le taux le plus élevé de cette période, soit 20,1% en 2004 et retomber de manière irrégulière au taux de 11,7% en 2018 »*.

L'autre paradoxe de l'entrepreneuriat féminin, explique l'universitaire, réside dans *« la fragmentation du paysage institutionnel et l'incohérence de ses actions »*. Malgré l'existence d'un tissu dense d'encadrement de l'activité entrepreneuriale, les observations du marché de l'entrepreneuriat montrent des dysfonctionnements importants. Ces derniers, explique le Dr Abedou, touchent à *« la coordination et la concertation entre les différentes strates macro, méso et micro pour la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes en matière de développement de la création d'entreprise »*. Ces incohérences *« ont généré des pratiques discriminatoires envers les femmes, notamment leur exclusion des sphères économiques, surtout dans l'accès équitable aux différents marchés »*.

Le leadership politique, enchaîne le Dr. Abedou, tant au niveau local qu'au niveau central, *« ne travaille pas pour faire émerger des success-story de femmes et/ou des modèles de réussite qui pourraient disséminer une image positive de la femme entrepreneure au sein de la société »*■

H. M.

Yasmine Amhis

Une physicienne talentueuse

Fierté. Qui peut oublier Yasmine Amhis, la jeune physicienne algérienne qui a remporté le prix Jacques-Herbrand 2016 de l'Académie des sciences française.

Un prix qui récompense l'ensemble de ses travaux de ces dernières années.

Née à El-Biar, Yasmine Amhis a passé son baccalauréat en Algérie, avant de partir poursuivre ses études supérieures en France, en 1999.

De parents médecins, la chercheuse a d'abord tenté le PCEM (concours d'accès aux études de médecine), avant de décider de se tourner vers la physique. *« Ce que j'aime en physique fondamentale, c'est le fait que ce soit une science qui essaie de répondre aux grandes questions, comment fonctionne l'univers… »*, explique Yasmine. Après un cursus équivalent à Licence-Master-Doctorat à l'université Paris 11, Yasmine effectua un post-doctorat à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en Suisse, avant de revenir travailler à Paris, selon le site Francealumni.

Les chercheurs algériens qu'elle a rencontrés l'ont dissuadée de tenter de faire de la recherche fondamentale en Algérie, explique-t-elle, faute de moyens. En France d'ailleurs, elle a rencontré peu de chercheurs algériens en physique fondamentale.

Yasmine Amhis travaille au Laboratoire de l'accélérateur linéaire, un laboratoire de recherche en physique fondamentale qui fait partie du CNRS. La jeune chercheuse participe à l'expérience Large Hadron Collider beauty (LHCb), menée au CERN à Genève. L'expérience est menée grâce au LHC (Large Hadron Collider), accélérateur de particules géant, et porte sur la violation de CP.

L'idéal de Yasmine Amhis est de continuer à faire des recherches dans le domaine de la science, satisfaire sa curiosité, rester humble et ne jamais devenir cynique■

A. F.

Art & Science of Amazing Protection

E-rselli
E-rselli
•ⵎⵎⵉⴼⵉ ⴷ•ⵎ•ⵙ•ⵎ ⵙ ⵡ•ⵣ•ⵍ •ⵎ•ⵙ•ⵎ
Le paiement de facture
et le rechargement à portée de main
avec
Carte EDAHABIA | Carte CIB
sur
e-paiement.mobilis.dz
24H/24
PAIEMENT SÉCURISÉ
www.mobilis.dz
موبيليس
mobilis
L'ACTUEL 218 / Janvier 2021 - Anep n° : 2116000005